



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 17 FÉVRIER 2016

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Municipal du

Mercredi 17 février 2016

Début de séance : 19h00

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 35
Présents : 33
Représentés : 2
Absent : 0

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mercredi 17 février, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués, le jeudi 11 février, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Jean-Marie BRETILLON**.

Mme Valérie LYET a été désignée Secrétaire de Séance.

| GROUPE CHARENTON DEMAIN | |
|--------------------------------------|---|
| <i>Etaient présents :</i> | <i>Etaient représentés :</i> |
| M. Jean-Marie BRETILLON | M. Pascal TURANO |
| M. Hervé GICQUEL | M. Loïc RAMBAUD |
| Mme Marie-Hélène MAGNE | |
| M. Patrick SEGALAT | |
| Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER | |
| M. Benoît GAILHAC | |
| M. Jean-Pierre CRON | |
| Mme Caroline CAMPOS-BRETILLON | |
| Mme Delphine HERBERT | GROUPE CHARENTON AVANT TOUT |
| M. Pierre MIROUDOT | |
| M. Michel VAN DEN AKKER | M. Gilles-Maurice BELLAÏCHE |
| M. Jean-Marc BOCCARA | Mme Alison UDDIN |
| M. Sylvain DROUVILLE | |
| Mme Clotilde CERTIN | |
| Mme Valérie LYET | |
| M. André ROURE | |
| Mme Nicole MENOUE | |
| Mme Isabelle OBENANS | |
| M. Jean-Manuel FAINTUCH | |
| Mme Véronique GONNET | GROUPE POUR CHARENTON, L'HUMAIN ET |
| Mme Adra EL HARTI | |
| Mme Florence MEUNIER | L'ECOLOGIE |
| M. Joël MAZURE | Mme Emilie BERTRAND |
| Mme Rachel GRUBER | |
| M. Stéphane CARREL | |
| Mme Gabriela KADOUCHE | GROUPE CHARENTON AMBITION |
| M. Fabien BENOIT | Mme Chantal GRATIET |
| Mme Samira MOLINA | |
| M. Raphaël GABISON | |

M. TURANO, Maire adjoint, a donné pouvoir à **M. DROUVILLE**, Conseiller municipal

M. RAMBAUD, Conseiller municipal, a donné pouvoir à **M. BELLAÏCHE**, Conseiller municipal.

Mme MAGNE, Maire Adjoint, est arrivée à 20h30 pendant l'étude du point 15 et a donné pouvoir à **M. GICQUEL**, Maire adjoint, jusqu'à son arrivée.

M. CARREL, Conseiller municipal, est arrivé à 20h30 pendant l'étude du point 15 et a donné pouvoir à **M. BENOIT**, Conseiller municipal, jusqu'à son arrivée.

Le groupe **Charenton Avant Tout** est parti à 21h05 pendant l'étude du point 15.

Fin de séance : 22h15

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>SEANCE DU MERCREDI 17 FEVRIER 2016</i> | 5 |
| 1 ° – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MADAME VALERIE LYET..... | 5 |
| 2 ° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015..... | 7 |
| 3 ° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015. | 7 |
| 4 ° – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT. | 7 |
| <u>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</u> | 10 |
| 5 ° – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES. | 10 |
| 6 ° – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES CREEE PAR LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE ET BOIS..... | 10 |
| 7 ° – REACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'AUDIENCE DU TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPTER DU 1 ^{ER} MARS 2016..... | 11 |
| 8 ° – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION ET DES MODALITES D'UTILISATION DES SALLES SITUEES AU SEIN DU CENTRE ADMINISTRATIF VALMY A COMPTER DU 1 ^{ER} MARS 2016..... | 12 |
| 9 ° – JUMELAGE – VOTE D'UNE PARTICIPATION DES ELUS AUX FRAIS ENGAGES LORS DE DEPLACEMENTS VERS NOS VILLES JUMEEES, BORGIO VAL DI TARO ET ZICHRON YAACOV..... | 13 |
| <u>DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</u> | 14 |
| 10 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR ET HORS VOIRIE, DONT LE TITULAIRE EST LA SOCIETE INDIGO. | 14 |
| 11 ° – APPROBATION DU PROJET D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE DEPOSER EN PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE..... | 15 |
| 12 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION DE LOCAUX SPORTIFS DANS L'EMPRISE FONCIERE DU TERRAIN SIS 52, AVENUE GAMBETTA A MAISONS-ALFORT. | 17 |
| 13 ° – PRESENTATION POUR INFORMATION DU PROJET SIMPLIFIE DU 5, RUE PASTEUR. | 19 |
| 14 ° – POURSUITE DE LA MISE EN REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS CONSTITUE AU 1 ^{ER} JANVIER 2016. | 22 |
| <u>DIRECTION DES FINANCES</u> | 22 |
| 15 ° – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE..... | 22 |
| <u>DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENFANCE</u> | 48 |
| 16 ° – MODALITES DE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR LES SEJOURS DE VACANCES A DESTINATION DES JEUNES DE 6 A 17 ANS..... | 48 |
| <u>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</u> | 48 |
| 17 ° – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA COMPTABLE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES. | 48 |
| <u>DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENFANCE</u> | 49 |
| 18 ° – FIXATION DES PRIX DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT EN FAVEUR DES ARTISTES PEINTRES, SCULPTEURS, PHOTOGRAPHES ET GRAVEURS, LAUREATS DU SALON DE CHARENTON. | 49 |

| | |
|--|-----------|
| 19 ° – ADOPTION DE LA CONVENTION-TYPE POUR LE PRET D’ŒUVRES ET D’OBJETS D’ART DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS. | 50 |
| 20 ° – ATTRIBUTION D’UNE AIDE A LA CREATION A L’ASSOCIATION FLEMING WELT POUR « PARIS CAVALE » (TITRE PROVISOIRE), APPROBATION DE LA CONVENTION D’AIDE A LA CREATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION. | 50 |
| 21 ° – FIXATION DES TARIFS DE CONSOMMATIONS DU BAR DU THEATRE DES 2 RIVES. | 51 |
| 22 ° – BILAN 2015 DU DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE », MODIFICATION APPORTEE A LA CHARTE DES ENGAGEMENTS ET A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LESDITES CHARTE ET CONVENTION. | 51 |
| 23 ° – APPROBATION DU CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LE SERVICE MEDIATION-PREVENTION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER. | 53 |
| 24 ° – MODIFICATION DES TARIFS POUR L’ADHESION AU SERVICE PREVENTION-MEDIATION ET DE PARTICIPATION AUX SORTIES, SEJOURS ET MINI-SEJOURS. | 53 |
| <u>QUESTIONS DIVERSES</u> | 54 |

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 17 FEVRIER 2016

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de M. BRÉTILLON, Maire de Charenton-le-Pont.

1 ° – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : MADAME VALERIE LYET.

M. BRÉTILLON. – *(M. BRÉTILLON procède à l'appel.)*

Je dois procéder à la nomination d'un Secrétaire de séance. J'ai la candidature de madame Valérie LYET. Y a-t-il des remarques quant à cette candidature ? Madame LYET accepte ; elle sera donc Secrétaire de séance.

J'ai quelques nouvelles à vous annoncer, dont le décès de monsieur Maurice HANIN, qui était le président des anciens combattants de Charenton et Saint-Maurice pendant de nombreuses années. Il avait pris sa retraite en Normandie. Il sera inhumé demain au cimetière de Valmy.

Une autre mauvaise nouvelle est la disparition du docteur et colonel Charles SEBBAN, qui a été inhumé ce matin au cimetière de Bagneux. Beaucoup d'entre vous l'ont connu ; c'était un personnage haut en couleur, qui laissera un souvenir très fort à tous ceux qui l'ont rencontré. C'était un grand patriote et un grand Français, puisque je rappelle que, durant la dernière Guerre mondiale, il s'est engagé volontaire en 1943 pour rejoindre les troupes américaines et françaises qui venaient de débarquer à Casablanca, au Maroc. Il a fait toute la campagne d'Afrique du Nord, puis il a remonté toute l'Italie jusqu'à la plage de Port-Grimaud, où il a ensuite acheté une maison. C'était un grand soldat, et professeur de l'école dentaire.

Une dernière mauvaise nouvelle est la raison pour laquelle notre ami Pascal TURANO n'est pas là : parce qu'il a perdu sa maman dimanche dernier et que l'enterrement avait lieu ce matin.

Avec un peu de nostalgie, je rappelle que c'est aujourd'hui le dernier Conseil municipal auquel assiste l'un d'entre nous : Denis BANSARD. C'est pour moi l'occasion de lui renouveler toute ma reconnaissance pour les 12 années que nous avons passées ensemble, 12 années de confiance réciproque, avec beaucoup de proximité, voire de l'intimité. Nous avons travaillé l'un à côté de l'autre, avec des échanges d'idées et d'expériences pour essayer de nous améliorer l'un l'autre. Je souligne aussi toute la réflexion qu'il m'a

apportée, tout le recul sur les choses. Je veux aussi saluer sa délicatesse, ses qualités humaines, sa sensibilité, sa culture, et l'art qu'il avait de faire comprendre quand on risquait de prendre une décision un peu osée. Il savait, toujours avec beaucoup de gentillesse, faire réfléchir une seconde fois pour voir si c'était vraiment la bonne décision. À chaque fois, son instinct s'est révélé exact. Je voudrais aussi le remercier pour les relations qu'il a pu avoir avec tous, puisqu'il était le lien privilégié entre la population, les conseillers municipaux et moi-même. Un grand merci, Denis.

J'espère qu'il saura mettre toutes ses qualités au service d'une nouvelle mairie qu'il va servir, dans la région bordelaise. Il s'agit d'une mairie qui a été reprise, en 2014, par une jeune femme de 37 ans, qui n'avait aucune expérience municipale. Elle a repris une ville socialiste qui était en très mauvais état. Elle a été élue, l'année suivante, Conseillère départementale en Gironde. Elle est aujourd'hui Vice-Présidente de la Métropole de Bordeaux. Elle avait donc besoin de quelqu'un qui ait à la fois l'expérience, la sensibilité et le recul nécessaires. Je l'ai eue au téléphone, et je pense qu'avec Denis, cela se passera très bien. Elle m'a paru absolument charmante, et comme une éponge ou un buvard : quelqu'un qui veut apprendre, qui veut savoir.

Je pense que c'est un changement de vie difficile mais que cela se passera bien. J'en profite, d'ailleurs, pour saluer Marie-Claire MEYNCKENS qui a participé pendant de très longues années à l'essor de cette ville, qui a connu la petite banlieue qu'était Charenton et qui, 30 ans après, est devenue la cité que nous connaissons aujourd'hui, et où il fait bon vivre.

Merci à vous deux. Nous ferons une petite fête avant le 31 mars, date à laquelle vous nous quitterez physiquement. *[Applaudissements]*

Ces applaudissements nourris me font plaisir pour lui.

M. BELLAÏCHE. – Vous abordez deux points en introduction de ce Conseil. Je voudrais simplement – j'y reviendrai tout à l'heure, dans le débat d'orientation budgétaire – regretter, avec un désarroi inimaginable, le fait que vous n'ayez pas considéré comme intéressant de signaler qu'un SDF est mort dans notre commune, depuis notre précédent Conseil. Cela montre l'intérêt que vous pouvez y porter.

De façon complètement différente, par rapport à monsieur BANSARD, je tiens à vous dire publiquement, Monsieur BANSARD, que j'adore la manière dont vous faites de la politique. Vous êtes un directeur de cabinet et donc, d'abord, un agent politique dans le cabinet du Maire. Pourquoi ? Parce que je vous en veux terriblement. Vous êtes la plume de monsieur le Maire, et j'ai parfois été la cible des mots que vous avez écrits. Je ne sais pas si je dois vous appeler « Gilles » ou « Maurice » – référence au blog « Charenton demain » – mais toujours est-il que vous avez joué votre rôle particulièrement bien. C'est pour cela que j'aime la manière dont vous faites de la politique. Vous êtes notre adversaire parce que vous avez des pensées différentes, politiquement, mais vous avez toujours su entretenir avec nous la courtoisie, l'amabilité, et être un facilitateur dans les relations avec la Mairie. Pour cela, je voulais vous remercier, à la fois d'avoir été fidèle à vous-même et pour votre attitude durant toutes ces années. Merci, Monsieur BANSARD ; il était important que je vous le dise.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie, tout en regrettant votre première remarque, qui est totalement déplacée.

2 ° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.

M. BRÉTILLON. – Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

3 ° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015.

M. BRÉTILLON. – Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas ; je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

4 ° – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

M. BRÉTILLON. – Voici la liste des décisions que j'ai prises :

- la signature de conventions relatives à l'organisation des nuitées pour les accueils de loisirs ;
- une convention pour la mise à disposition, pour la société FRANCE POINT RÉCUP, d'une salle à Valmy. C'est une association qui s'occupe de reformer des conducteurs qui ont été privés de leur permis de conduire. Elle nous verse un petit loyer pour cette salle.

Il y a également eu quelques marchés de service :

- une amélioration des progiciels « Concerto » vers « Concerto Opus », qui paraissent très supérieurs aux anciens, par la société ARPÈGE ;
- une mission d'ordonnancement pilotage et coordination sur l'extension de la halte-garderie : c'est le même architecte qui bénéficie de cet avenant. Un architecte avait évidemment été chargé de la mise au point du projet et de son suivi. Il s'agit d'un marché avec des allotissements, où plusieurs sociétés devront être coordonnées. Ce supplément de mission est la raison pour laquelle j'ai signé ce nouveau marché avec AXIS ;

- deux décisions qui se ressemblent mais qui ne sont pas tout à fait identiques, pour la mise en sécurité anti-intrusion des bâtiments communaux, avec deux sous-secteurs :
 - lot 1 : maintenance et télémaintenance des alarmes anti-intrusion (société IDEX) ;
 - lot 2 : télésurveillance et télé-sécurité (société STANLEY SECURITY) ;
- de la maintenance curative et préventive des ascenseurs : nous n'étions pas très contents de la maison OTIS, aussi en avons-nous pris une autre, qui s'appelle AFEM,
- de la fourniture de carburants : nous avons signé avec TOTAL MARKETING ;
- des organisations de séjours de classes de découverte ;
- du contrôle, de la maintenance préventive et corrective des aires de jeux ;
- des entretiens de bacs à graisse : cela joue sur des montants très élevés, mais c'est indispensable ;
- une mission préventive et curative de barrières automatiques.

J'ai également signé des marchés de travaux :

- avec la société SEGEX, il s'agit de travaux d'assainissement très importants qui auront lieu dans le parc de Conflans et dans la rue du cinéma de Conflans, pour un montant de 676 351 €, auquel s'ajouteront quelques plantations puisque ces travaux seront malheureusement assez destructeurs. Il faudra donc refaire les allées et une petite partie de l'endroit, derrière le chevet de l'église, où sont plantées des vignes ;
- un accord-cadre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. C'est un système un peu différent de d'habitude. Jusque-là, nous passions des marchés avec la commission d'appel d'offres, qui choisissait un prestataire. Cette fois, nous avons agi un peu différemment : la commission d'appel d'offres a choisi quatre prestataires, et à chaque fois que nous aurons des travaux, nous pourrons faire appel à l'un ou à l'autre en les mettant en concurrence de façon beaucoup moins formelle et plus rapide. Les quatre sociétés qui ont été choisies pour des travaux de création avec ouverture de tranchées sont SOGEA IDF HYDRAULIQUE, VALENTIN SNC, HP BTP et COLAS IDFN ;
- il s'agit de la même chose pour un accord-cadre de travaux de réhabilitation de l'assainissement sans ouverture de tranchées, c'est-à-dire par chemisage. Trois sociétés se sont détachées : SEIRS TP SAS, TELEREP FRANCE et SADE CGTH ;
- des travaux de rénovation d'un logement insalubre par la société LE GAL.

Enfin, j'ai signé des avenants :

- sur des marchés de communication et de documents imprimés ;
- sur la maintenance du parc informatique de nos écoles ;
- sur le square Jean Mermoz, avec des fondations spéciales et du gros œuvre ;
- pour des travaux d'assainissement dans la rue du Séminaire de Conflans, parce que la maîtrise d'œuvre ne recouvrait pas l'ensemble des missions. Il a donc fallu accroître les missions de cette maîtrise d'œuvre concernant ces travaux qui, comme je vous le disais tout à l'heure, sont extrêmement importants, avec des tranchées de 6 m de profondeur. Vous imaginez les dégâts ;
- pour des séjours de classes de découverte ;
- pour des travaux de réaménagement du square Jean Mermoz, concernant la voirie et les réseaux divers ;
- pour un transfert de marché d'élagage, d'abattage et d'essouchage. C'est un marché d'espaces verts et de plantations. Ce marché faisait partie de ceux passés avec la Communauté de Communes. Comme elle n'existe plus, chaque ville reprend la partie qui la concerne ;
- pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la délégation du service public du stationnement. Nous en reparlerons tout à l'heure, aussi ne vais-je pas m'étendre sur ce point maintenant. C'est très important, puisque cela joue sur un montant très lourd.

Voilà donc les décisions qui ont été prises. Il n'y a pas de vote, mais il peut y avoir des demandes d'explication.

M. BELLAÏCHE. – Je n'ai qu'une question, concernant le deuxième point que vous nous avez présenté, numéroté 43. Il s'agit d'une société, pas d'une association. Le problème que j'ai, c'est que vous nous indiquez que vous avez signé un accord à 180 € par jour, alors que pour le même bâtiment, nous allons débattre tout à l'heure d'un prix de location de 300 € par jour pour les sociétés et les privés. Si nous allons débattre de ce prix, c'est parce qu'il n'existe toujours pas. Je ne vois donc pas comment, « légalement », vous avez été autorisé à signer cette délégation, puisqu'aucun prix n'était déterminé pour cet endroit.

M. BRÉTILLON. – Je suis tout à fait habilité à signer sur des montants pareils. En revanche, nous avons repris le montant que cette société payait lorsqu'elle était à l'Espace Jeunesse. Elle a accepté le transfert pour ce même prix. Nous avons donc reconduit les conditions de ce marché.

M. BELLAÏCHE. – Je me permets, Monsieur le Maire, sans animosité, de vous dire qu'autant vous avez une délégation de signature sur les marchés, etc., autant pour fixer un prix, le Conseil municipal doit avoir délibéré. Il ne peut être décidé arbitrairement.

M. BRÉTILLON. – C'est le même prix qu'à l'Espace Jeunesse ; c'est la raison pour laquelle nous avons transféré.

M. BELLAÏCHE. – Ce n'est pas le même lieu.

M. BRÉTILLON. – Merci d'avoir soulevé ce point de droit. Y a-t-il d'autres remarques concernant ces décisions ? S'il n'y en a pas, je passe aux délibérations à l'ordre du jour.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

5 ° – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES.

M. BOCCARA. – Suite à la disparition, au 1^{er} janvier 2016, de la Communauté de Communes Charenton – Saint-Maurice, la Municipalité de Charenton a souhaité réintégrer au sein de ses commissions permanentes un certain nombre de compétences. Trois secteurs sont concernés :

- les finances : ajout de l'action économique, du développement économique et de la gestion du marché d'approvisionnement ;
- la vie scolaire, la famille, la solidarité et les seniors : ajout de l'organisation des séjours ;
- la vie culturelle : ajout du secteur des archives.

Cette décision a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des remarques sur l'agrégation de ces compétences avec celles de la Commune de Charenton ? Pas de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 ° – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES CREEE PAR LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE ET BOIS.

M. BRÉTILLON. – Paris Est Marne et Bois est le nom de l'EPT 10. Je dois donc désigner un titulaire et un suppléant : je propose la candidature de monsieur Hervé GICQUEL comme titulaire et de monsieur Patrick SEGALAT comme suppléant. Je rappelle que s'il n'y a pas d'autres candidatures, nous pouvons accepter directement ces deux désignations ; sinon, il y a la possibilité d'avoir un vote, soit à bulletin secret soit à main levée si tout le monde en est d'accord.

Y a-t-il d'autres candidatures que celles de monsieur GICQUEL et de monsieur SEGALAT ? S'il n'y en a pas, ils sont donc désignés de ce fait. Je vous remercie.

Sont désignés M. Hervé GICQUEL en tant que représentant titulaire et M. Patrick SEGALAT en tant que représentant suppléant.

Mme BERTRAND. – Le « Charenton Magazine » de février 2016 nous informe que la réunion de l'EPT 10 du 8 février devait aussi être l'occasion, pour certains maires vice-présidents de cette assemblée, de s'effacer pour laisser leur place à des femmes. Il semblerait que ce point de l'ordre du jour soit passé à la trappe. La gouvernance de l'EPT 10 Paris est Marne et Bois reste donc, à ce jour, 100 % masculine. Je souhaiterais savoir ce que madame HERBERT et madame CAMPOS-BRÉTILLON, représentantes de la Ville au sein de cette instance, pensent de ce recul de la parité en 2016.

M. BRÉTILLON. – C'est hors sujet, puisque le Bureau de l'EPT n'a pas délibéré sur ce sujet. Cela reste tel qu'il est, mais j'espère qu'il y aura très bientôt une possibilité, pour les maires, de laisser éventuellement leur siège à des vice-présidents, qui soient de préférence féminins. Dans l'immédiat, il n'y a pas de réponse, puisque cela n'a pas été accepté.

J'en reviens à l'ordre du jour.

7 ° – REACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'AUDIENCE DU TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2016.

M. MAZURE. – Mes chers collègues, il vous est demandé de délibérer au sujet de la tarification de la location de la salle d'audience de notre tribunal d'instance. Dans un souci d'harmoniser les tarifs des locations offertes à la fois aux habitants de Charenton et aux personnes extérieures, nous souhaitons unifier ces tarifs. C'est pour cela que nous vous proposons de réévaluer le montant de la location de cette salle du tribunal d'instance, en le faisant passer de 120 € à 200 €. C'est une somme forfaitaire pour une durée moyenne de 4 heures d'occupation. Il faut savoir qu'en général, cette salle d'audience est occupée par les assemblées de copropriété, dont la durée varie entre 2 et 4 heures. Je précise qu'au-delà des 4 heures ou de l'horaire de 22 h 00, sera appliquée une majoration de 30 €. Il vous est donc demandé de délibérer sur ce point. Merci de votre attention.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce tarif ?

Mme UDDIN. – Le tarif proposé constate une augmentation de 66 % du prix par rapport au prix actuel. Certes, ce sont les syndicats qui sont visés, mais indirectement, ce sont les Charentonnais qui supporteront cette hausse de prix.

De plus, une logique m'échappe dans la façon de fixer les prix. Entre 18 h 00 et 22 h 00, sur la plage dite classique, le prix est de 200 €, soit 50 € de l'heure, alors que les heures supplémentaires hors de ces horaires seront facturées 30 €. Vous voulez encourager les syndicats à respecter les horaires de la plage classique, mais c'est plutôt l'inverse qui se produira puisque les heures supplémentaires coûteront moins cher que les heures normales.

M. MAZURE. – Certes, mais pour avoir assisté à de nombreuses assemblées générales, je peux vous dire qu'elles durent en moyenne 2 heures quand tout va bien et 3 heures quand il y a beaucoup de discussions. Les 4 heures sont un forfait, pas un tarif horaire. Je ne pense pas que nous aurons à appliquer cette majoration de 30 €.

D'autre part, il n'y a pas que les habitants de Charenton qui vont payer. Comme vous le savez, dans une assemblée de copropriétaires, certains peuvent être extérieurs à Charenton. Tout le monde va contribuer à cette augmentation, qui permet aussi d'entretenir notre tribunal.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur MAZURE. Je passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)

8 ° – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION ET DES MODALITES D'UTILISATION DES SALLES SITUEES AU SEIN DU CENTRE ADMINISTRATIF VALMY A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2016.

M. MAZURE. – Cette présentation est dans la veine de la précédente : il s'agit toujours d'unifier les tarifs des locations, pour donner la possibilité aux habitants de Charenton et aux extérieurs de profiter de notre patrimoine, ce qui nous permet en même temps de l'entretenir. Pour le centre Valmy, nous proposons la location de deux salles : l'une plutôt à vocation de formation professionnelle et l'autre à vocation de salle de réunion. Ces salles sont situées au rez-de-chaussée et au premier sous-sol. Elles ont une contenance de 10 à 19 personnes.

Les tarifs proposés sont différents suivant qu'ils sont destinés à des associations charentonnaises ou à d'autres personnes. Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

Mme UDDIN. – Nous avons pu constater que le centre administratif de Valmy avait été vidé de ses occupants. Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur l'avenir qui sera réservé à ce bâtiment municipal.

Concernant la mise en location des deux grandes salles du bâtiment, objet de la présente délibération, y a-t-il une stratégie poursuivie qui vise à ce que la Ville s'installe sur le marché de la location de salles de réunion et entre dans la concurrence face aux loueurs privés, en ouvrant progressivement ses locaux ? Si c'est le cas, laissez-moi vous suggérer d'utiliser ce bâtiment comme un espace d'accompagnement du développement économique de jeunes entreprises charentonnaises, par exemple en le mettant à disposition de ces jeunes entreprises pour une durée limitée, ou des start-up locales, ou encore d'en faire un espace de « co-working » qui pourrait être utilisé pour accueillir des télétravailleurs d'entreprises diverses. Votre logique actuelle est plutôt d'ouvrir ces salles aux associations. Évidemment, le besoin des associations existe, mais là encore, les tarifs sont fixés à des niveaux prohibitifs pour ces associations.

De plus, des efforts pourraient être faits sur les plages horaires d'ouverture. Les associations n'ont-elles pas besoin de se réunir plutôt en fin de journée ?

Du fait des nouveaux prix proposés aux associations, nous voterons contre cette délibération.

M. BRÉTILLON. – Merci pour votre contribution. Nous en prenons note.

Mme BERTRAND. – Nous voterons également contre cette délibération, car nous regrettons que les associations charentonnaises à but non lucratif ne puissent pas avoir accès gratuitement à des locaux, comme la loi l'autorise d'ailleurs. En essayant de gratter quelques euros sur la vacance récente des locaux de Valmy, la Ville démontre les carences de son analyse des besoins associatifs. Enfin, en limitant les jours et heures d'accès à ces salles, la Ville prouve également les limites de son encouragement à l'engagement associatif.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie, mais ces locations permettent justement l'entretien des bâtiments en attendant une utilisation ultérieure. Nous réfléchissons en effet, à l'heure actuelle, à l'avenir du 11, rue de Valmy, sachant qu'il va y avoir la Métropole du Grand Paris, les Territoires... Des services seront peut-être décentralisés ; nous attendons donc d'en savoir un peu plus avant de prendre une décision.

M. SEGALAT. – Je souhaite rectifier une petite erreur : Valmy a la tradition d'accueillir les associations, et elle la perpétue. Je cite par exemple « L'Association des Familles » et l'écrivain public. Il y a aussi d'autres associations, à vocation culturelle. Nous ne les citons pas parce qu'elles sont accueillies gracieusement. Cette tradition continuera bien évidemment.

Quant aux capacités d'accueil des associations, je vous propose d'évoquer ce sujet lors d'une prochaine commission. Je crois que la Ville de Charenton fait des efforts considérables, et pas simplement aux horaires administratifs. Je laisse les plannings à votre disposition. Merci.

M. BRÉTILLON. – Merci pour cette précision, Monsieur SEGALAT. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton Avant Tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »).

9 ° – JUMELAGE – VOTE D'UNE PARTICIPATION DES ELUS AUX FRAIS ENGAGÉS LORS DE DEPLACEMENTS VERS NOS VILLES JUMEEES, BORG VAL DI TARO ET ZICHRON YAACOV.

M. SEGALAT. – Comme vous le savez, la ville de Charenton est jumelée, entre autres, avec les villes de Borgo Val di Taro en Italie et de Zichron Yaacov en Israël. Des délégations de ces deux villes ont pu venir à plusieurs reprises faire des séjours à Charenton. En retour, ce qui est tout à fait normal et légitime, elles ont pu inviter monsieur le Maire et son Conseil municipal à se

rendre dans ces deux pays respectifs, dans une période pratiquement identique. Les deux déplacements sont en effet programmés au mois de mars : en Italie du 10 au 14 mars 2016 et en Israël du 19 au 25 mars 2016.

Pour régler les questions pratiques et financières, nous avons une délibération prise le 5 avril 2014, qui permet de prendre en charge les frais relatifs à ces séjours. C'est une prise en charge par la Ville au titre de la représentation communale à l'étranger.

Pour autant, il est proposé ce soir au Conseil municipal de voter une participation financière, qui sera donc demandée à chaque élu concerné par ces déplacements. Ce montant sera de 150 € pour le séjour en Italie et de 250 € pour le séjour en Israël, ce qui aura pour incidence financière une recette estimée à 4 550 €. Merci, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Cela a été voté à l'unanimité en commission. Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

10 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR ET HORS VOIRIE, DONT LE TITULAIRE EST LA SOCIETE INDIGO.

M. MIROUDOT. – Je rappelle que la délégation de service publique avait été signée avec la société VINCI PARK, devenue entre-temps INDIGO, en avril 2006. Elle devait se terminer en avril 2016. La Ville a souhaité faire analyser, par une société spécialisée, la société ESPELIA, les 10 ans d'activité de cette délégation, afin de disposer de toutes les informations techniques, juridiques et financières pour voir s'il était opportun de rester sous forme de délégation de service public ou d'envisager de passer en régie. Afin que cette étude puisse être menée par le cabinet ESPELIA, il a été décidé de passer un avenant pour reporter d'un an la fin de cette délégation de service public. Elle se terminera donc le 2 avril 2017.

Vous avez les différents éléments qui permettent de déterminer la rémunération de la Ville, sachant que les seuils qui figurent sur la première page de la note sont ceux qui figuraient en 2006, au moment de la signature de la convention. Ces seuils ont été réindexés par une formule prévue dans la convention. Un nouveau seuil P5 de 92 % des recettes générées au-delà de 720 000 € a été créé. En plus de l'impact supplémentaire de la prolongation du contrat, il convient également de revoir l'amortissement des investissements, ainsi qu'un abattement forfaitaire de 94 000 € pour l'année 2016 et de 36 000 € pour le premier trimestre 2017, soit 130 000 € pour la durée de l'avenant.

Vous avez, en deuxième page, le montant qui a été calculé pour les recettes prévisibles en 2016, soit 1 099 000 €, avec un calcul fait sur les plafonds réindexés qui amène à une recette pour la Ville de 834 508,80 €, soit 75,93 % des recettes globales. La société INDIGO a le reste, soit 24,07 %.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup, Monsieur MIROUDOT. Avez-vous des questions concernant cet avenant sur la DSP ?

Mme UDDIN. – Nous prenons acte de l'augmentation des recettes pour la Ville, mais nous regrettons qu'elle soit la conséquence de la suppression de la « zone bleue », à laquelle nous nous étions opposés car il s'agissait bien là de créer un nouvel impôt pour les Charentonnais.

M. BRÉTILLON. – Je vous signale que la « zone bleue » était dévoyée et que beaucoup de voitures étrangères y stationnaient. De plus, ce n'est pas non plus tout bénéfique, parce que qui dit extension de la zone dit aussi extension du nombre de parcmètres et de personnel pour collecter les fonds et surveiller la voirie. Nous sommes gagnants, vous avez raison, mais pas autant que vous le dites.

Mme BERTRAND. – Nous sommes favorables à l'audit en cours sur cette délégation de service public et espérons qu'il aboutira à un retour en régie municipale du stationnement. En attendant, cette délibération ne fait que prolonger la délégation de service public à VINCI, en y intégrant les anciennes zones gratuites ou « bleues ». Nous voterons donc contre, pas VINCI mais INDIGO, nouveau nom du géant mondial du stationnement, multinationale au 1,9 million de places, soit environ 20 000 km², l'équivalent d'un petit pays. « Place au futur » nous dit INDIGO, mais le futur qu'il veut nous vendre, c'est toujours plus de voitures, toujours plus de places de parking et d'autoroutes, toujours plus de pollution, toujours plus de villes soumises au tout routier et toujours plus de bénéfices redistribués à des actionnaires ravis. Quant à nous, nous affirmons qu'un autre futur est possible.

M. BRÉTILLON. – Merci pour vos déclarations, Madame. Y a-t-il d'autres déclarations, du même genre ou d'un autre ? Il n'y en a point ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (1 voix contre – groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » ; 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »)

11 ° – APPROBATION DU PROJET D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE DEPOSER EN PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE.

M. VAN DEN AKKER. – La loi du 11 février 2005 crée la commission d'accessibilité et impose aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 1^{er} janvier 2015. Devant la non-réalisation de cet objectif, l'ordonnance du 26 septembre 2014 crée l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour tous les ERP ne répondant pas aux exigences d'accessibilité au 31 décembre 2014. Cet Ad'AP doit être déposé au plus tard le 26 septembre 2015. L'arrêté du 27 avril 2015 autorise, sous certaines conditions, l'octroi d'une prorogation de dépôt de l'Ad'AP, la demande de prorogation devant

être déposée avant le 27 juin 2015. Le Conseil municipal du 25 juin 2015 a donné l'autorisation à monsieur le Maire de demander de déposer l'Ad'AP après le 27 septembre 2015 et au plus tard le 31 mars 2016.

Nous abordons donc la phase de dépôt de l'Ad'AP, qui doit être validé par le Conseil municipal. Cet Ad'AP tient compte :

- de l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP ;
- de l'arrêté du 27 avril 2015, article 5-2, qui justifie le bénéfice de trois périodes si le nombre de bâtiments concernés est supérieur ou égal à 50 – nous en avons 60 ;
- des réflexions et préconisations émises par la commission « Ville et Handicap » depuis sa création en 2004.

Cet agenda a été réalisé par les services techniques de la Ville. Nous les remercions ici, en particulier madame DUMOULIN. Cette réalisation a été faite avec la collaboration de PYRAMIDE CONSEILS, qui avait déjà réalisé le premier diagnostic en 2008.

Nous vous proposons un agenda de travaux répartis sur 6 ans, permettant d'obtenir, à l'issue :

- 37 bâtiments accessibles à tout handicap, soit 62 % de nos bâtiments ;
- 23 bâtiments non accessibles ou accessibles partiellement, en particulier aux handicapés moteurs, pour lesquels une demande de dérogation sera faite.

Le coût total est estimé à 901 367 €, soit un coût moyen de 150 000 € par an. Il est à noter que le chiffrage estimatif 2008 actualisé était de 3 602 330 €.

Il vous est donc demandé d'approuver l'agenda proposé, qui est détaillé dans les documents que vous avez en votre possession, et d'autoriser monsieur le Maire à le déposer en Préfecture du Val-de-Marne. Cet agenda a été approuvé par la commission « Ville et Handicap » du 10 février 2016 et par la commission « Patrimoine et Aménagement durable du territoire » du même jour. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup. Des interventions ?

Mme UDDIN. – Concernant cette feuille de route, nous pouvons constater qu'il reste beaucoup de demandes de dérogation de mise en conformité pour la prise en compte des handicaps moteur, avec une justification récurrente d'impossibilité technique, qui devrait plutôt être traduite en impossibilité financière au regard des investissements à apporter ; ce qui, du coup, relève d'un choix politique. Dans ces conditions, le choix qui est le vôtre est d'équiper certains établissements recevant du public et d'autres pas, ce qui peut donc s'entendre comme un choix qui vise d'abord à préserver les finances de la Ville. Nous vous demandons simplement de bien veiller à ce que les équipements qui

seront accessibles aux handicapés moteurs puissent être répartis de manière équitable sur la ville, afin d'éviter de créer des zones d'exclusion géographique et que ce soient les temps de trajet des personnes handicapées moteur qui deviennent une vraie contrainte pour elles.

M. VAN DEN AKKER. – Je voudrais simplement faire remarquer, par exemple, que pour les établissements scolaires qui dépendent de la Ville, nous connaissons le nombre d'enfants handicapés qui les fréquentent. Il y a, au plus, un ou deux handicapés moteurs par an sur l'ensemble du territoire de Charenton. La commission « Ville et Handicap » n'a donc pas vu l'utilité de faire des travaux pour les handicaps moteurs dans toutes les écoles élémentaires et maternelles de la ville. Il ne s'agit pas d'un problème purement financier. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – C'est vrai que dans une école comme Valmy, où on commence à monter trois marches puis cinq, c'est assez compliqué. Tant qu'à faire, il vaut mieux essayer de rendre totalement accessibles quelques-unes de nos écoles. Vous nous reprochez un choix qui permet de préserver les finances de la Ville ; excusez-nous, mais nous sommes quand même là pour essayer de gérer l'argent de la Ville.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BRÉTILLON. – Je voulais souligner le travail de Michel VAN DEN AKKER, qui est extrêmement moteur dans cette affaire. Je ne vous cache pas que nous avons prévu une somme un peu inférieure que ces 150 000 € annuels. C'est un très gros effort de la part de la Ville pour ces travaux qui, de plus, bénéficient de la collecte du verre. La loi nous oblige à rendre accessibles tous les nouveaux équipements, et nous sommes extrêmement motivés pour le faire, pour aider les personnes en difficulté. Je remercie donc le docteur VAN DEN AKKER pour le travail et le temps qu'il y consacre, avec des commissions qu'il anime très fréquemment.

Ce commentaire fait, je vous propose de passer au mémoire suivant.

12 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION DE LOCAUX SPORTIFS DANS L'EMPRISE FONCIERE DU TERRAIN SIS 52, AVENUE GAMBETTA A MAISONS-ALFORT.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON. – Le Conseil municipal du 25 novembre 2015 a autorisé monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour les anciens locaux sportifs situés au 52, avenue Gambetta à Maisons-Alfort. La délibération de ce soir a pour objet d'autoriser monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire, cette fois-ci, pour la reconstruction et la modernisation de ces nouveaux locaux. Sur la note

de présentation, figure le programme prévu pour la construction de ces locaux, avec un début de travaux à l'été 2016.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des remarques ?

Mme UDDIN. – Il nous semble qu'avant d'autoriser monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire, la moindre des choses serait que l'ensemble des Conseillers municipaux puisse disposer des pièces constitutives du dossier qu'il compte déposer, pas seulement de quelques vagues énoncés descriptifs qui nous présentent un projet dans son ensemble. De ce côté, il y a un vrai effort à faire pour aller vers plus de transparence. Nous serions éventuellement prêts à voter pour une telle demande, mais bien évidemment pas dans ces conditions. Nous souhaitons donc que ce point soit retiré de l'ordre du jour ; dans le cas contraire, nous ne participerons pas au vote de la délibération proposée.

M. BRÉTILLON. – Je suis désolé, mais je n'ai pas du tout envie de retirer ce point de l'ordre du jour, parce que les sportifs attendent, que nous sommes très pressés et que nous avons enfin les autorisations pour pouvoir déposer les permis de construire. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps, pour diverses raisons, sur ce terrain. De plus – je croyais que vous l'aviez compris, puisque vous aviez voté pour – nous sommes obligés d'avoir une seule entreprise pour la démolition et la reconstruction des bâtiments. Il serait en effet impossible, techniquement, de démolir la partie privée sans démolir la partie publique, et vice-versa. Les deux opérations sont donc concomitantes, et nous n'avons aucune raison de surseoir à cette décision. Je vous propose donc de passer au vote maintenant, et non pas lors d'un prochain Conseil.

Y a-t-il d'autres remarques concernant cette délibération ?

Mme BERTRAND. – La demande avait été faite d'avoir davantage d'informations sur le projet, en commission urbanisme. Il nous avait été dit que cela nous serait envoyé pour le Conseil ; apparemment, cela n'a pas été le cas.

M. CRON. – Lors de la commission, monsieur RAMBAUD a effectivement posé la question. Je lui ai répondu que le dossier n'était pas encore bouclé. Des modifications sont encore à apporter, notamment au niveau du nombre de mètres carrés concernant les vestiaires. Nous venons en effet d'apprendre, ces derniers jours, que la Fédération française de football nous imposerait d'avoir une surface maximum et minimum de 20 m² pour les vestiaires. Nous sommes donc obligés de revoir la distribution et les surfaces.

D'autre part, nous n'avons pas encore eu de rendez-vous avec le CAP Charenton, qui est le principal intéressé, pour leur présenter le projet et obtenir leur accord. Dès que le projet sera finalisé, il est bien évident qu'il ne sera pas caché ; ce n'est pas le genre de la maison.

M. BRÉTILLON. – Je pense que nous avons répondu complètement. Sur le plan esthétique, j'aimerais aussi que ce soit présenté à la mairie de Maisons-Alfort, plutôt que d'essuyer un refus. Il faudra donc aussi que je présente le projet à monsieur HERBILLON ; pardonnez-moi, mais je lui donne la préférence.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. BELLAÏCHE. – Nous venons d'entendre que vous nous demandez de vous autoriser à déposer un permis de construire qui n'existe pas aujourd'hui, qui n'est pas prêt ; plus illégal que ça, ça n'existe pas. On doit vous autoriser à faire quelque chose en connaissance de cause. Je vous rappelle, pour notre histoire commune, qu'il s'est passé la même chose en 2001, pour l'école de Conflans ; rappelez-vous. Vous avez été condamné par le tribunal administratif parce que, justement, vous n'aviez pas donné les pièces aux Conseillers municipaux à propos d'un permis de construire. Je pensais que ceci vous avait servi d'expérience. J'insiste : nous ne participerons pas au vote, parce que nous considérons que cette délibération est illégale.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (2 voix contre – Groupes « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition » ; le groupe « Charenton Avant Tout » n'a pas souhaité participer au vote)

13 ° – PRESENTATION POUR INFORMATION DU PROJET SIMPLIFIE DU 5, RUE PASTEUR.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON. – La copropriété du 5, rue Pasteur, est implantée sur une parcelle de 289 m². Elle est constituée de trois corps de bâtiments et rencontre d'importantes difficultés de gestion et d'importantes difficultés financières, mettant en péril la sécurité des biens et des personnes de cette copropriété. Il faut savoir que ces trois bâtiments ont subi d'importantes dégradations structurelles. L'un d'entre eux est actuellement très fortement penché et totalement étayé. La Ville a d'ailleurs pris, en 2012, un arrêté de péril interdisant l'habitation dans ce bâtiment.

En juillet 2014, la Ville de Charenton a mis en demeure le syndicat de réaliser les travaux nécessaires et, en parallèle, au regard de la gravité de la situation, a engagé une procédure de carence, dont la finalité est une déclaration d'utilité publique au cas où les négociations que les copropriétaires mèneraient avec différents opérateurs échoueraient. Le 3 décembre 2015, le président du Tribunal de grande instance de Créteil a donné raison à la Ville de Charenton, puisqu'il a prononcé l'état de carence de la copropriété.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, un projet simplifié doit être présenté au Conseil municipal pour information ; c'est l'objet de la délibération de ce soir. Ensuite, il devra être à nouveau présenté au Conseil municipal pour approbation ; cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil municipal. Il sera alors mis à disposition du public pendant un mois, puis le Préfet se prononcera sur la possibilité de déclarer l'utilité publique du projet. En revanche, s'il y a une finalisation des accords menés entre les copropriétaires et l'opérateur, cette procédure de DUP sera bien évidemment abandonnée.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des questions sur le 5, rue Pasteur ?

Mme GRATIET. – Cette note, pour être complète, aurait dû présenter en commission ledit projet, afin d'exprimer un vote cohérent ; elle ne l'a pas fait. Pourquoi vous contentez-vous de préciser, en fin de note, que le projet est consultable à l'administration générale ? La note ne parle d'ailleurs que du contexte dans lequel s'inscrit le projet. Vous nous parlez d'une procédure amiable qui a échoué. Puisque cette note met l'accent sur le contexte, pouvez-vous nous éclairer sur les éléments qui ont fait échouer cette procédure ? Le but est d'arriver, nous n'en doutons pas, à une expropriation pour servir le projet. Permettez-moi de vous poser deux questions, Monsieur le Maire : à quoi sert la commission préalable, car elle n'a pu se prononcer en connaissance de cause sur le projet réel ? Quels desseins servez-vous en restreignant l'information en commission ? Merci.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON. – Il y a une mise à disposition du projet simplifié au service de l'administration générale, comme nous vous l'avons dit 5 jours avant la commission. Il a été mis à disposition de l'ensemble des Conseillers municipaux depuis l'envoi de la convocation. Or, personne n'a consulté ce projet simplifié. Aucune procédure n'a échoué ; c'est la Ville qui suit cette procédure au cas où les négociations entre les copropriétaires et l'opérateur échoueraient.

M. BRÉTILLON. – Vous pensez bien que dans une affaire comme celle-là, la Ville n'a qu'un intérêt : ne surtout pas mettre le doigt dans et engrenage. Si nous le faisons, c'est parce que malheureusement, c'est une opération où il y a un immeuble qui est en arrêté de péril. Il est non seulement étayé, mais il est aussi devenu inhabité et inhabitable, avec les fenêtres murées. Cette partie des trois bâtiments risque d'entraîner les deux autres dans sa chute. C'est vraiment un problème très grave, qui nous oblige à essayer de trouver une solution entre les copropriétaires. C'est ce que nous souhaitons ; vous pensez bien que la Ville n'a aucun intérêt à mettre le doigt dans une affaire pareille. Cependant, nous ne pouvons pas non plus laisser les gens prendre des risques. Il faut essayer de trouver, parmi les copropriétaires, un lien qui leur permette de démarrer, de se regrouper et de reconstruire. C'est aussi simple que cela.

Nous avons pris contact avec des bailleurs sociaux, mais il y a trop peu de logements pour que ça les intéresse, d'autant plus qu'il y en a trois qui les jouxtent : l'OPAC de Paris, BATIGERE et EMMAÛS. Aucun des trois, que nous avons consultés et reçus, n'a voulu s'intéresser à ce projet. C'est un projet qui est « perdant-perdant », mais nous sommes obligés de le parrainer parce que c'est notre rôle de protection des biens et des personnes. Si vous avez une solution pour faire sortir ce projet, allez-y !

Mme GRATIET. – Pourquoi ne pas avoir apporté le projet sur la table de la commission, pour pouvoir en parler en connaissance de cause ?

M. BRÉTILLON. – Nous en avons parlé.

Mme GRATIET. – Pas du tout : le projet n'a pas été présenté en commission.

M. BRÉTILLON. – Nous essayons de trouver une solution. Je vous l'ai dit : nous avons essayé avec des bailleurs sociaux, mais cela n'a pas marché. Maintenant, il y a des bailleurs privés qui essaient de s'associer avec les

copropriétaires pour essayer de faire quelque chose. Si c'était fait et signé, ce serait facile, mais ce n'est pas le cas. Nous sommes en discussion.

Mme GRATIET. – Par rapport au projet qui est disponible à l'administration générale, pourquoi ne pas permettre cette discussion en commission ?

M. BRÉTILLON. – Le débat a été ouvert.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON. – Madame GRATIET, je souligne et je redis que le projet, vous auriez pu le consulter depuis le 5 février. Si vous l'aviez fait, nous en aurions parlé en commission. Tout est ouvert, en commission, nous parlons de tout. Vous auriez dû poser la question en commission.

M. BELLAÏCHE. – Madame GRATIET a dit ce que nous pensions : la communication aux Conseillers municipaux n'est pas dans les locaux de l'administration. Elle doit être portée aux Conseillers municipaux. Par simplicité, nous avons décidé tous ensemble que les gros documents peuvent n'être transmis qu'aux présidents des groupes, mais en aucun cas, la loi ne vous autorise la mise à disposition dans les locaux administratifs. Les Conseillers municipaux doivent avoir à leur domicile, au moment de la convocation, l'ensemble des pièces qui leur permet d'apprécier la décision que vous nous demandez de prendre. Ce n'est pas parce que vous répétez l'inverse plusieurs fois que cela changera la loi. Vous n'avez pas le droit, ce n'est pas possible. Une fois de plus, comme pour le dossier précédent, nous sommes en désinformation. Vous passez en force sur un dossier immobilier. C'est l'habitude de cette commune. Je ne sais pas ce qui se passe avec l'immobilier et le patrimoine, mais en tout cas, il est clair que la transparence n'est pas votre fort et que l'information des Conseillers municipaux l'est encore moins. Une fois de plus, même si ce n'était pas notre intention, nous ne participerons pas au vote de cette délibération, et nous verrons les suites que nous y donnerons.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie, mais il faut aussi aller chercher les documents. Si vous attendez qu'ils arrivent dans votre boîte aux lettres... En tout cas, ils étaient mis à votre disposition ; encore faut-il que vous les consultiez.

Sur ce, je vous propose de passer au vote.

Le groupe « Charenton avant tout » n'a pas souhaité participer au vote.

Les groupes « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie » et « Charenton Ambition » se sont prononcés contre le projet

14 ° – POURSUITE DE LA MISE EN REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS CONSTITUE AU 1^{ER} JANVIER 2016.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON. – Lors du dernier Conseil municipal du 16 décembre 2015, les membres du Conseil municipal ont délibéré sur la mise en révision du Plan local d'urbanisme et les modalités de concertation. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence PLU a été transférée à Paris Est Marne et Bois. Avec le transfert de cette compétence, la Ville de Charenton ne peut plus mener les études de cette révision du PLU en vue de l'approbation de son document d'urbanisme. Ainsi, la délibération de ce soir a pour objet de confier cette révision du PLU à Paris Est Marne et Bois.

Pour information, sachez que d'autres villes du Territoire ont déjà confié la révision de leur PLU au Territoire. C'est le cas de Saint-Maurice, de Bry-sur-Marne, du Perreux, et de Nogent-sur-Marne. Champigny le fera dans un prochain conseil municipal.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce transfert ?

Mme GRATIET. – Les seuls objectifs présentés au vote du Conseil municipal du 16 décembre dernier étaient de garder la main sur le Plan local d'urbanisme et d'éviter de perdre la maîtrise de l'aménagement urbain. La crainte avait été clairement formulée, rappelez-vous, de se voir imposer par le Territoire des projets d'aménagement non souhaités par la Commune. Or, il nous est demandé ce soir, dans le cadre de cette délibération, de donner la main au Territoire, alors même que la délibération du 16 décembre dernier avait justement pour objectif de l'éviter. Quel est l'objectif précis qui est formulé ? Il n'y a aucun objectif de diagnostic urbain, seulement celui de confier la poursuite de la mise en révision du PLU de Charenton par l'EPT 10. Vous nous demandez donc de nous engager sur exactement l'inverse de ce que vous nous demandiez il y a un mois et demi. Pour autant, je voterai pour, car c'est la loi. Merci.

M. BRÉTILLON. – Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »).

DIRECTION DES FINANCES

15 ° – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

M. GICQUEL. – Je commence par quelques mots pour donner le contexte de ce débat d'orientation budgétaire.

Au passage, l'occasion m'est donnée également de remercier l'administration pour avoir produit un document tout à fait complet, qui n'est pas pour autant exhaustif, bien entendu, sur l'activité municipale au titre de l'année 2016 et des perspectives d'investissement que nous projetons pour cette année et les années suivantes.

Nous nous trouvons dans un contexte singulier, à la fois lié à la nouvelle gouvernance métropolitaine qui vient d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier dernier, à la création des Territoires qui constituent la Métropole à la même date. En l'occurrence, nous avons donc rejoint le Territoire désormais appelé Paris Est Marne et Bois. Il faut également tenir compte du contexte général, économique et financier, qui concerne notre pays et, par ricochet, les collectivités territoriales qui concourent, une année de plus, à l'effort national de rationalisation des dépenses publiques. C'est dans ce contexte que nous nous trouvons.

S'agissant du contexte plus local, je rappelle également la singularité de cette année 2016. À travers la création de la Métropole et du Territoire auquel nous appartenons, nous avons, au passage, procédé à la fin d'activité de la Communauté de Communes, qui avait assuré un certain nombre de compétences durant près de 12 années, depuis sa constitution. C'est ce qui nous a valu la série de Conseils municipaux qui se sont tenus d'octobre à décembre, pour dissoudre une entité qui existait et qui avait apporté la preuve de sa pertinence durant ses 12 années d'exercice. C'est ce qui nous vaut, aujourd'hui, de nous interroger budgétairement sur ce contexte nouveau, lié à la fois à la reprise de compétences et, surtout, à cette rationalisation de la dépense publique et aux flux financiers qui s'opéreront entre la Métropole, les Territoires et la collectivité de Charenton. Comme vous le savez, la loi nous impose, depuis le 1^{er} janvier dernier, que la fiscalité économique échappe désormais à la Ville de Charenton pour rejoindre la Métropole pour une partie et le Territoire Paris Est Marne et Bois pour une autre partie.

Ce contexte singulier est aussi préoccupant, dans la mesure où les collectivités territoriales, depuis près de trois exercices, sont soumises à la baisse drastique des dotations. Elles sont également soumises aux contributions nouvelles, que nous appelons communément la péréquation, c'est-à-dire la participation de la Ville au Fonds national de péréquation, qui vient en aide à d'autres collectivités territoriales. C'est aussi la suppression de la compétence générale qui prévalait ces dernières décennies entre les grandes entités comme la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne et les intercommunalités, et qui valait le concours financier de ces entités auprès des villes. Charenton a ainsi pu, à une certaine époque, bénéficier de ces aides financières pour financer un certain nombre d'équipements publics. La disparition de la compétence générale et les difficultés notoires que connaissent les Régions et, surtout, les Départements, avec le poids prépondérant des charges sociales, font que ces concours financiers, ces aides à l'investissement local, sont désormais voués à disparaître ou à être sérieusement réduits.

L'État poursuit également ses réflexions à propos de la fameuse réforme des bases fiscales, qu'on nous promet depuis autant d'années qu'existe l'assiette fiscale des contributions locales. Cela concerne le calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti. Je rappelle en effet que les valeurs cadastrales datent des années 1970.

Par ailleurs, l'État diffère la mise en œuvre de la non moins fameuse réforme de la dotation globale de fonctionnement. À travers cette réforme, on comprend bien la volonté de l'État de serrer davantage la vis des collectivités territoriales, car il a l'impérieuse nécessité de tailler dans ses propres dépenses et dans ses propres concours aux collectivités. Je rappelle tout de même que l'apport des collectivités dans l'investissement public est particulièrement

prépondérant, dans la mesure où il couvre entre 65 et 70 % de l'investissement public de notre pays. D'ailleurs, l'Association des Maires de France a lancé depuis plusieurs mois une alerte. Ces coupes drastiques conduisent à une baisse de l'ordre de 3,7 Md€ par an des dotations aux collectivités territoriales, soit une baisse des dotations de l'ordre de 11 Md€ sur la période récente et, sur la période de 2014 à 2017, à un cumul de 28 Md€.

Charenton est particulièrement concernée, à cet égard. C'est une situation méconnue ; en tout cas, en tant qu'Adjoint aux Finances, c'est une situation que je n'avais jamais connue jusqu'à ces 3 dernières années, et que nous connaissons tout particulièrement depuis l'année 2015. Ce sera plus encore le cas pour l'année 2016 qui s'ouvre. Nous perdrons, en termes de dotations, environ 1 M€ au titre de la seule année 2016. Tout cela est cumulé avec l'effet de la péréquation : la contribution nette de la Ville au fonds national a conduit, en 2015, à ce que nous perdions environ 2,5 M€. En 2016, ce sera du même acabit. Quand nous ferons le cumul des pertes de dotations et des contributions au titre de la péréquation, nous nous apercevrons que notre capacité à investir pour les Charentonnais, sur les équipements publics en particulier, aura été très sérieusement écornée.

Voilà pour le contexte. Pour autant, et pour ne pas rester sur cette impression négative, qui est d'ailleurs partagée par l'ensemble des maires de petites, moyennes ou grandes collectivités – par exemple, Paris cherche plusieurs centaines de millions d'euros pour assurer ses budgets futurs, et des collectivités plus proches se tournent vers le Préfet pour régler leurs affaires budgétaires parce qu'elles sont en situation de déficit – Charenton peut se satisfaire de sa situation présente. Cette situation n'est pas satisfaisante structurellement, pour les raisons que je viens d'exposer, mais conjoncturellement, et ce depuis 2 ou 3 exercices. En particulier, l'exercice 2014 aura vu des compléments de recettes que je pourrais qualifier d'inattendus, dans la mesure où elles ont deux origines :

- un complément de droits de mutation : vous savez que c'est une recette primordiale pour une collectivité locale que de percevoir les droits de mutation associés à toutes les opérations immobilières, qu'elles soient celles des particuliers ou des entreprises. Ce sont, naturellement, celles conduites par les entreprises, qui se vendent entre elles un certain nombre de sièges sociaux, qui nous ont permis, au cours de l'exercice 2014, de noter un complément de recettes de droits de mutation de l'ordre de 1,8 M€, ce qui est une somme tout à fait conséquente mais inattendue. C'était de bon augure pour cet exercice 2014 et c'est ce qui conduit, au terme de l'exercice 2015, à constater une recette complémentaire ;
- la perception de la dotation de solidarité communautaire, qui provient de la Communauté de Communes. Le terme de son activité, pour les exercices 2014 et 2015, nous a permis de récupérer une partie de son fonds de roulement, estimée à 1,4 M€. Cet élément sera à nouveau d'actualité pour l'exercice 2016, comme nous le verrons au moment du budget. L'extinction de la Communauté de Communes, grâce à la gestion conduite sous la présidence de Jean-Marie BRÉTILLON et de Christian CAMBON, nous procurera en effet

un complément à travers la dotation que nous constaterons donc au moment du budget.

Ce sont ces deux éléments qui me font dire, ce soir, que la situation financière de Charenton reste satisfaisante, malgré les difficultés qui se font jour et qui affectent beaucoup des communes voisines.

La conséquence, là aussi positive, est que nous observons un niveau d'épargne sensiblement supérieur à ce que nous pouvons constater en moyenne dans d'autres villes de même strate. Si cette satisfaction est révélée à travers le document du débat d'orientation budgétaire et dans mon propos, c'est pour assurer la population, les Charentonnais, de notre capacité, au titre de l'année 2016, à soutenir à la fois l'activité municipale, c'est-à-dire tout ce qui relève du fonctionnement des services municipaux, mais aussi et surtout une politique d'investissement tout à fait conséquente, au regard des années précédentes. Cela concerne plusieurs secteurs de l'activité municipale :

- l'enfance et l'éducation, qui est notre compétence première, notamment à travers l'opération de construction de l'école élémentaire Anatole France et les interventions successives que nous porterons dans un certain nombre d'autres établissements scolaires. Le patrimoine s'entretient ; nous l'entretenez à la mesure de nos capacités financières et des capacités de nos propres services à instruire des dossiers, à les porter, à lancer des marchés, à les voir aboutir et à faire en sorte que nous ayons des entreprises conduisant les travaux. Tout cela prend beaucoup de temps, et le temps de gestation des dossiers d'investissement reste un temps long, y compris au sein des collectivités locales, sans parler des difficultés qui se font parfois jour ;
- la petite enfance : depuis plusieurs années, nous avons créé de nouveaux équipements et restructuré d'anciens équipements. Le projet de multi-accueil de Paris montre notre volonté de mutualisation des services, dans un souci bien compris de bonne gestion. Il fait suite à la création du réseau d'assistance maternelle qui s'est ouvert au cours de l'exercice précédent ;
- les bâtiments, le patrimoine et le cadre de vie, avec des interventions multiples. Il suffit de constater l'échafaudage qui enveloppe l'Hôtel de Ville pour savoir qu'il était devenu nécessaire de conduire des travaux de réfection de la toiture et de ravalement de l'établissement, la pierre étant devenue quasiment poreuse à de nombreux endroits ;
- le sport, qui connaît depuis des années des investissements conséquents. Il y a quelque temps, nous avons livré un très beau gymnase sur l'Île Martinet. Nous poursuivons également le travail de rénovation et de réhabilitation totale de ce site avec la réfection des tribunes du stade de football, qui devient une absolue nécessité. L'exercice 2016 verra donc cette intervention. Nous interviendrons aussi dans le complexe Herzog, qui nécessite d'être soutenu d'année en année. Une prochaine phase sera donc conduite à cet égard.

Enfin, nous sommes très vigilants à l'égard du complexe Télémaco-Gouin, autrement dit de la piscine municipale, qui est très vieillissante et qui nous amène, chaque année, à devoir intervenir de manière plus ou moins conséquente pour maintenir à flot – sans faire de mauvais jeu de mots – cet équipement qui le nécessite, à la fois du fait de son occupation par les effectifs scolaires et par les nombreuses associations qui le fréquentent. Cela ne nous départit pas, bien entendu, d'une réflexion nécessaire sur le devenir de cet équipement qui, en dépit des interventions que nous portons, nécessitera un jour une intervention absolument majeure, dans un endroit imbriqué donc difficile d'accès. Cela nécessitera des suggestions techniques et engendrera de très importantes conséquences financières, si nous devons à terme mener une telle intervention ;

- la jeunesse : là aussi, nous aurons un accompagnement tout à fait particulier en cette année 2016. Après l'année 2015, qui était une année de transition ou de mise en route, l'année 2016, nous l'espérons, sera une année d'essor pour ce secteur. En tout cas, nous nous sommes donné les moyens d'y affecter les effectifs nécessaires. S'il en était besoin, nous les compléterions pour assurer un service public de qualité pour les jeunes ;
- la médiation-prévention : nous avons créé une structure aujourd'hui très bien portée par nos collaborateurs. Là aussi, c'est une nouvelle réponse pour un certain nombre de publics de la ville, notamment des jeunes pré-adultes qui ont besoin d'accompagnement et d'orientation vers la vie professionnelle. C'est ce qui nous a conduits, ces derniers mois, à structurer ce service qui connaît également un essor particulier et auquel nous consacrons les moyens nécessaires ;
- la sécurité : malheureusement, l'actualité de l'année 2015 nous a conduits à devoir renforcer un certain nombre d'actions auprès de la population et étendre l'amplitude horaire de l'intervention de la police municipale, pour plusieurs raisons. On comprend bien que le contexte est à davantage de protection des biens et des personnes, parce que les populations le sollicitent et parce que l'État, petit à petit, se désengage là où il estime qu'il est moins nécessaire de devoir intervenir. À ses yeux, il semble y avoir moins de priorités sur certains territoires que sur d'autres. C'est la raison pour laquelle, d'année en année, les effectifs de la police municipale se sont accrus, y compris en termes d'horaires de présence sur le territoire. Je rappelle qu'au titre de l'exercice 2015, l'extension horaire a été conséquente, puisque des interventions se font désormais au cours de la nuit sur Charenton.

Un autre point à souligner est la réappropriation par la Ville de Charenton des compétences qui reviennent de la Communauté de Communes :

- le pôle culturel, qui est un pôle extrêmement important. Il concerne les théâtres, les conservatoires, l'atelier d'arts plastiques, toutes les interventions culturelles, les relations avec les associations locales, les médiathèques. C'est donc une compétence que nous réinternalisons avec les salariés qui sont rattachés à ces équipements et à ces activités ;
- le développement économique et l'emploi : c'est un secteur tout à fait particulier, sur lequel la Ville de Charenton a investi durant ces dernières années. Il ne s'agit pas d'une compétence première pour une collectivité locale, mais nous avons la volonté affirmée d'investir dans la relation avec les entreprises, le commerce local, les populations en recherche d'emploi, dans le but d'être des facilitateurs. Pour cela, il y avait la Maison de l'emploi et il y a désormais la Mission locale. Il s'agit aussi de structurer une démarche d'accompagnement auprès des chefs d'entreprise. Enfin, dans la mesure où nous couvrons un spectre le plus large possible, cela concerne aussi l'enseignement et la formation des jeunes Charentonnais. C'est une nécessité, puisque nous avons un lycée d'enseignement général sur notre territoire, pour accompagner l'insertion ou l'orientation professionnelle au sortir de cet établissement. Nous avons donc également des relations avec les établissements scolaires et de formation au-delà du territoire communale.

Voilà donc quelques mots d'illustration que je pouvais indiquer à l'égard des interventions sectorielles. Vous aurez noté, dans ce document, les missions et les actions qui seront portées au titre de l'exercice 2016. Il s'agira de soutenir l'activité ; au contraire d'un certain nombre d'autres collectivités franciliennes, il n'y aura pas de réduction de l'intervention municipale au profit des Charentonnais. C'est un point absolument déterminant qu'il faut pouvoir retenir de ces orientations budgétaires. Bien au contraire, nous nous efforçons d'apporter cet accompagnement, ce soutien, en renforçant quand c'est nécessaire. J'évoquais tout à l'heure le secteur de la médiation-prévention : c'est une création *ex nihilo*, il faut aussi le rappeler. Nous apportons également notre soutien à notre police municipale, à l'activité et aux Charentonnais, dans le cadre du service de qualité que nous rendons. De même, nous porterons des investissements en 2016 dans les différents secteurs de l'action municipale.

En conclusion, du point de vue financier, l'engagement qui sous-tend ces orientations budgétaires est celui du maintien de la situation financière de la ville, qui reste extrêmement satisfaisante, je le rappelle. La pression fiscale restera au niveau que nous connaissons : il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité en 2016, comme cela a été le cas au cours des années précédentes. Nous avons aussi la volonté affirmée de ne pas recourir à l'endettement. Malheureusement, certaines collectivités y ont été conduites, des dernières années. Nous avons l'atout, à Charenton, d'avoir pu désendetter la Ville durant 10 années successives, ce qui a dégagé les marges de manœuvre nécessaires pour soutenir l'activité municipale et investir dans les meilleures conditions possible. Ces conditions sont simples : compter sur soi-même. La Ville de Charenton compte sur elle-même depuis maintenant plus de 10 ans, à travers l'autofinancement qu'elle a pu dégager de manière structurelle, en demandant aux services municipaux de fournir des efforts et de rechercher les économies

possibles, et en comptant sur des éléments conjoncturels dus à l'attractivité de la ville. Charenton attire et a attiré de nouveaux habitants et un certain nombre d'entreprises. Ces entreprises sont le fleuron du tissu économique charentonnais et apportent, d'une manière directe ou indirecte, de nouvelles contributions fiscales ou des droits de mutations, qui contribuent à l'essor financier que nous avons connu ces dernières années.

En conclusion, nous pouvons nous honorer de cette situation financière satisfaisante au regard de ce que nous observons par ailleurs, auprès de collectivités voisines ou dans d'autres départements. Il y a quelques jours, j'étais au débat d'orientation budgétaire du Département, et j'ai entendu le président du conseil départemental nous dire qu'il manquait 95 M€ pour boucler le budget 2016. Cela permet de prendre un peu de recul et de se dire que Charenton a une situation financière saine. Faisons en sorte de la préserver, parce que c'est de l'intérêt bien compris des Charentonnais que d'y veiller.

Voilà, en quelques mots, ce que je pouvais illustrer de ce débat d'orientation budgétaire.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur GICQUEL, pour ce très bel exposé. Y a-t-il des commentaires ?

Mme GRATIET. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de vous dire quelques mots sur le sujet qui nous occupe, je voudrais également rendre hommage au travail remarquable réalisé par notre administration. C'est un travail long et précis qui nous permet, ce soir, de débattre à partir d'un document complet, rigoureux et particulièrement intéressant.

Nous sommes donc réunis pour adopter le DOB de l'exercice 2016. Je suis convaincue que cet exercice permet à chaque Conseiller présent autour de cette table d'appréhender, dans la globalité, les actions publiques à poser et de prendre conscience de combien les équilibres qui fondent un budget en général, et celui de 2016 en particulier, sont complexes. Dans une société en mutation, où de nombreux repères sont bousculés, la commune doit être l'un des ciments de la communauté nationale, de façon à y maintenir les valeurs de respect, l'envie de liberté et les élans de solidarité. Ce contexte national fait reposer sur chacun des élus que nous sommes, une très grande responsabilité : celle de contribuer activement à offrir de nouveau à tous, et en particulier à une jeunesse déboussolée, des perspectives, un espoir et, finalement, ce qui était offert aux générations précédentes, la possibilité de s'insérer facilement dans la vie, d'accéder au travail, de construire un foyer. En tant que Conseillers municipaux, nous avons un rôle particulier à jouer. Contre le repli sur soi, contre l'éducation défailante, contre la misère sociale, contre les clivages de tous ordres, la Commune est au premier rang. Elle est la garante des solidarités entre les hommes. Son rôle incontournable dans la proximité est réaffirmé et pleinement légitimé, face à cette nouvelle structure qu'est le Grand Paris.

Ce sont tous ces défis qui s'ouvrent à nous. Le débat d'orientation budgétaire est l'un des moments où se prépare la réponse à ces défis. Il préfigure l'adoption de notre prochain budget. Le débat d'orientation budgétaire est primordial, car il dessine le visage que nous souhaitons donner, demain, à notre commune, avec qui, selon quels moyens et, surtout, pour quoi faire. Dans le contexte d'urgence que traverse notre pays, nous devons répondre à ces

questions. Le contexte économique demeure toujours aussi difficile et incite à conduire l'action publique avec prudence. La gageure est, sans nul doute, de parvenir à maintenir bon nombre d'actions pertinentes, ciblées et efficaces, dans de nombreux domaines.

Dans la présentation, on retrouve la description de chaque politique, l'objet de chaque subvention. J'aurais souhaité trouver par domaine, outre les quelques mots de synthèse, une vision globale par grands enjeux stratégiques. Il revient en effet au local, c'est-à-dire à la commune, d'amortir seule, une fois de plus, l'échec du traitement de la crise en France. Il lui revient de pallier, toujours seule, l'inadéquation des dispositifs nationaux, qui semblent relever davantage d'une logique réactionnelle aux sondages du moment qu'à une ligne politique claire, structurante et efficace.

Le contexte de ce DOB confirme ce que la réflexion permettra de prévoir dans la construction du budget 2016, à savoir faire des choix au nom de la cohérence, car il ne sera pas possible de reconduire au même niveau qu'hier la totalité des actions publiques de demain. Choisir ne veut pas dire forcément éliminer ceci ou cela, mais réduire ici et, parfois, augmenter là ; en d'autres termes, fixer des rangs de priorité. C'est cela, avant tout autre chose, qui doit nous occuper : être dans une vision et une volonté de choisir les grandes orientations, de fixer les objectifs, qu'il sera essentiel d'atteindre dans l'intérêt de la commune et des Charentonnais.

À chaque DOB, c'est en fait la totalité de nos actions et de nos politiques que nous devons re-questionner. Pensons à notre ville inquiète, qui nous observe et qui nous juge. Travaillons pour contribuer à lui redonner la foi, les forces et la vigueur qui lui assureront de traverser cette époque avec le moins de soubresauts possible. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Merci pour vos belles paroles.

M. BELLAÏCHE. – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est le moment du débat d'orientation budgétaire, moment politique s'il en est. C'est l'instant où les groupes politiques peuvent exposer leur position sur l'existant et la route à suivre pour l'avenir. J'ai bien dit les groupes politiques, ou les élus démocratiquement installés s'ils n'ont pas de groupe.

En effet, c'est pour nous l'occasion de saluer le bon travail de l'administration sur les documents d'orientation budgétaire qui nous ont été remis. Tout en saluant ce travail préparatoire, je suis contraint de rappeler qu'aucun fonctionnaire territorial ne peut, ou ne doit, se substituer aux élus dans le cadre de la parole politique. Aussi, notre groupe condamne le fait que les dirigeants élus par notre Conseil au CCAS nous obligent à débattre avec des agents, sur les orientations politiques de cet organisme. En agissant ainsi, vous démissionnez de vos responsabilités et placez l'administration dans une situation très inconfortable, la contraignant à rompre avec son obligation de neutralité politique, essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie. L'essence même de notre rôle est de proposer une alternative politique à votre gestion ; sinon, nous serions dans la majorité.

En préambule, je tiens à vous dire que nous vivons dans la même ville, que nos enfants vont dans les mêmes écoles, que nos activités, nous les

faisons aussi au travers des associations charentonnaises, que nos courses sont faites chez nos commerçants de quartier ou au marché. Enfin, nous sommes des Charentonnais, qui portons un regard différent sur notre ville et qui venons pondérer le tableau qui vient de nous être fait sur les finances de la ville, leurs perspectives à très court terme et les choix d'avenir pour Charenton.

Tout d'abord, nous partageons non pas le même constat, mais les mêmes faits : notre pays doit réduire sa voilure et baisser son train de vie. Suivant les gouvernements successifs, chacun a tenu le même discours depuis des années, avec des résultats plus que contrastés. Dans cette démarche, le Gouvernement actuel a imposé aux collectivités locales une baisse des dotations et la création d'une péréquation entre collectivités. Cette baisse n'a pas été faite unilatéralement et à l'identique pour tous. Elle a été accompagnée d'un renforcement de la péréquation et de l'augmentation de la Dotation de solidarité urbaine. Selon une mauvaise habitude de la majorité de ce Conseil, cela s'est traduit dans vos propos par cette phrase affreuse qui dit : « Les bons gestionnaires payent pour les mauvais ». Pour vous, avoir des bases fiscales trois fois supérieures aux villes les plus pauvres, serait la preuve d'une bonne gestion. Non : la fixation de ces bases est due à l'histoire, à la localisation des villes concernées, pas à leur mode de gestion. Vous comprendrez que la recette fiscale étant le nerf de la guerre, il est inconvenant de dire à messieurs JÉGOU et DOUSSET de Plessis-Trévisé, ou à monsieur BENISTI de Villiers-sur-Marne, qu'ils seraient de mauvais gestionnaires parce qu'éligibles à la dotation de solidarité urbaine et bénéficiant de la péréquation régionale. Donc oui : les villes doivent, elles aussi, participer à l'effort des finances publiques décidé au niveau national, mais non, elles ne doivent pas être impactées de la même manière, et un rééquilibrage financier est nécessaire entre les communes de notre pays.

Concernant notre ville, il est naturel que, dans votre rôle, vous nous expliquiez que cette baisse des dotations est difficile, voire insupportable. Pourtant, une analyse rapide de nos budgets nous prouve le contraire. Pour faire ce début d'analyse, nous avons pris un parti pris : celui de supprimer de nos comptes les produits exceptionnels qui ont, notamment en raison de cessions immobilières importantes, varié de façon trop importante pour ne pas fausser l'analyse. Les chiffres sont têtus : le solde de la section de fonctionnement, de 2009 à 2014, est en moyenne le même, c'est-à-dire environ 8 M€. Si vous m'avez bien compris, ces 8 M€ de solde de la section de fonctionnement ne comprennent pas les 9 M€ reçus en recettes exceptionnelles depuis 2009. Vos charges et vos produits n'ont pas connu de décrochage, au contraire : nos finances se sont renforcées.

En revanche, vous avez raison : notre capacité d'autofinancement, elle, a été ébranlée. À regarder de plus près, en fait, ce sont vos dépenses exceptionnelles qui nous ont amenés à cette situation. Votre postulat de gestion est simple : nous n'investissons qu'en fonds propres, sans avoir recours à l'emprunt. C'est votre choix, mais quand vous souhaitez, en 2013, année préélectorale, jeter tous vos deniers dans la bataille, vous en payez aujourd'hui les conséquences financières. Sans recettes supplémentaires, avec des dotations en baisse et des charges à maîtriser, c'est le moment que vous choisissiez pour faire dépenser à notre ville le double d'une année d'investissement habituelle.

Alors, pour ceux qui font les analyses budgétaires, je vous propose de reprendre vos tableaux et, par la même occasion, vos plaintes. Plutôt que de

justifier une situation financière tendue en nous proposant de regarder du côté de l'Assemblée nationale, je vous propose de remettre vos analyses sur la table et de voir quelle serait la situation budgétaire de notre ville si vous n'aviez pas décidé de dépenser inconsidérément à la veille des élections municipales, et sans avoir recours à l'emprunt.

Si, sur les dépenses, vous avez fait fort, voire trop fort, ce n'est pas l'imagination qui vous a manqué pour accroître les recettes de la ville. Certes, vous avez raison de mettre en avant les atténuations de taxe d'habitation dont vous faites bénéficier certaines familles, mais dans le même temps, la liste politique qui disait, aux élections, ne plus vouloir densifier la ville, n'arrête pas de construire de nouvelles habitations, et en très grand nombre. Elle s'assure ainsi des recettes fiscales supplémentaires. Dans le même temps, la liste qui avait promis, aux élections, la stabilité fiscale, fait preuve d'une inventivité incroyable pour continuer à faire croître ses recettes tout en faisant semblant, en n'augmentant pas les taux d'imposition, de ne pas ponctionner plus les habitants :

- le stationnement, nous venons de le voir : fin de la zone bleue, et annonce concomitante d'une nouvelle recette de 222 000 €, qui vient des fruits du stationnement sur notre ville. Cela correspond à 0,3 point de nos taux d'imposition ;
- la création d'une taxe de séjour, sans que l'on sache le projet touristique de la ville, mais dont la recette est déjà prévue ;
- l'augmentation tous azimuts, à des niveaux incroyables, de nombreux services : le barème de la restauration scolaire, le barème des séjours, +66 % pour la salle du tribunal, etc.

Vous comprenez, au regard de l'ensemble de cette démonstration, que nous considérons comme indécent de profiter d'une ambiance nationale de contraintes budgétaires pour y faufiler un argumentaire anxigène sur les finances de notre ville, alors que de toute évidence, les baisses de dotations sont largement compensées par l'accroissement de nos bases fiscales, par nos recettes supplémentaires, et largement impactées par les choix électoralistes qui ont été les vôtres. Bien sûr que tous, ici, nous aurions été satisfaits de ne pas avoir à subir les baisses programmées, mais face à une situation connue et anticipable, les gestionnaires de cette ville ne peuvent s'en prendre qu'à eux et à leurs choix politiques.

Enfin, pour clore cette partie purement budgétaire, nous aurons tous constaté que nous travaillons sur un document d'orientation qui met de côté le retour des produits et des charges de feu la Communauté de Communes. Il ne s'agit, en effet, que d'une paille. Nous ne parlons que de 36 M€. Ce budget était excédentaire ; mais où est donc passé cet excédent ? Que comptez-vous en faire ? Quel impact sur notre budget ? Une fois de plus, vous brillez à nous présenter les contraintes – l'impact de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes est bien dans votre document – sans jamais faire l'analyse des avantages.

Tous ces millions que nous envoyons d'un camp à l'autre de cette assemblée, sont-ils décents quand la première de nos fonctions est mise gravement à mal ? Oui, mes chers collègues, un SDF a perdu la vie dans notre

ville. Comme il est dur de se rappeler que notre Plan local de l'habitat a été retoqué par la Préfecture parce que, justement, il ne prévoyait aucun plan pour l'hébergement d'urgence ! Comme il est dur de se rappeler nos appels, moqués par votre majorité, sur la nécessité de renforcer le corps de nos assistantes sociales sur la ville ! Là, il y a un grave point de rupture. Personne ne doit pouvoir mourir dans une ville aussi avantagée que la nôtre. Nous réclamons donc la mise en place immédiate des moyens nécessaires à la détection, à l'accompagnement et à l'aide des plus démunis, mais rien n'est envisagé dans vos perspectives budgétaires.

Quand on y regarde de plus près, l'on constate que notre CCAS n'existe que pour une partie de la population : les seniors. En effet, sans compter les dépenses liées au Service Retraités en lui-même, plus de la moitié des dépenses d'aide à la population concerne les personnes âgées, aimez-vous dire. Les aides allouées aux familles en 2015, elles, ne représentent que 5 % du total réalisé. À titre d'exemple de tour de passe-passe financier et dramatique pour les bénéficiaires du CCAS que vous avez fait, je cite l'aide au projet éducatif, qui remplace la prime de rentrée scolaire. C'est un échec total. Seulement neuf enfants en ont bénéficié en 2015, alors qu'auparavant, cela concernait en moyenne plus de cent dix enfants. Une analyse des besoins sociaux a bien été menée, l'an dernier. Ainsi, pour 2016, il a été prévu 15 000 € pour une action « sport pour tous » – sans que nous en ayons, d'ailleurs, le détail – et c'est tout. À quoi sert de faire un diagnostic si on n'en tire pas de leçon. Ainsi, dans un pays en crise, le CCAS terminerait, en 2015, avec près de 66 000 € d'excédent de fonctionnement. En 2014, c'était déjà plus de 73 000 €. Bien sûr, nous sommes heureux pour nos aînés, et nous ne souhaitons pas voir leurs aides diminuer, mais un CCAS est censé cibler toutes les personnes en difficulté. Il faut, selon nous, remettre sur la table les aides à la famille, et axer l'analyse des besoins sociaux de 2016 là-dessus.

Dans l'analyse des constats et des perspectives, je prends le point n° 17, c'est-à-dire votre dernier point d'analyse, pour le remettre à sa place, c'est-à-dire au commencement de notre débat ; je veux, bien sûr, parler des agents de la Ville. Ils sont notre force, ils sont notre image, ils sont notre efficacité. Je veux, ici, leur rendre hommage pour le travail qu'ils effectuent au quotidien. Ne me voyez pas les expédier, dans ce débat, à la fin de mon propos. Nous voulons être bien clairs : notre critique sur l'action politique de cette ville n'est en rien une remise en question de la qualité de leur travail. Ils sont les exécutants d'une politique municipale définie par cette majorité, mais ils seraient tout aussi dévoués, j'en suis sûr, dans la mise en place d'une autre politique. Pour nous, il est certain qu'ils sont le sens même du service rendu à la population, qu'ils ne doivent pas être regardés comme une variable d'ajustement budgétaire et que leur rôle doit être conforté et encouragé. Servir et rester neutre : voilà le beau rôle qui est le leur, et nous serons toujours à leurs côtés pour les valoriser dans leur service à la population, mais nous saurons aussi réaffirmer leur devoir de neutralité quand cela nécessaire et quand il sera mis à mal.

L'une de nos principales fonctions est l'accueil des élèves en primaire et maternelle, et la gestion des activités périscolaires. Là, il faut s'arrêter un instant. S'il faut toujours se féliciter des avancées, notamment informatique, pour la simplification du rapport avec l'administration municipale, c'est loin d'être suffisant. Il est loin, le temps où nos écoles étaient la fierté de

notre ville. La grande nouveauté est qu'à présent, la sortie des écoles est à 16 h 00 ; ou alors, il faut payer – tiens, encore une fiscalité déguisée. Quand au fameux accompagnement méthodologique, il ressemble comme un frère aux études précédentes. À quand la mise en place des études dirigées, source d'égalité et de renforcement du lien républicain que doit nous promettre l'école ?

C'est donc une orientation 2016 que vous proposez sans amélioration de la vie de nos enfants. De toute évidence, nos écoles souffrent d'un sous-investissement qui devient chronique. Valmy croule sous le nombre d'élèves, tout comme Aristide Briand. Les bâtiments s'abîment. Des classes sont créées dans des anciennes réserves. L'équipement informatique est digne du Néolithique. Et voilà que vous nous proposez d'investir des millions d'euros dans une nouvelle école totalement inadaptée aux besoins de la ville. Il y a comme un fait exprès, de voir deux trous béants dans nos rues à l'instant où je vous parle : l'un rue Anatole France, l'autre avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Si vous n'étiez pas enfermés dans votre volonté de sectoriser les populations de notre ville, et si vous regardiez simplement la géographie scolaire de Charenton, vous vous rendriez compte, comme le nez au milieu de la figure, que comme nous le disons depuis des années, l'école primaire doit être construite dans le quartier du Pont, et des logements sociaux intermédiaires pourraient être transportés avenue Anatole France.

Mais là, je crois que j'ai dit quelque chose d'impensable pour votre majorité. « Et puis quoi encore ? Nous n'allons pas construire un immeuble de logements à prix intermédiaire rue Anatole France, quand même ! Nous n'allons quand même pas débiter la mixité sociale dans notre ville ! » Par cette prise de position politique d'un autre âge, vous préférez, pour le siècle qui vient, dépouiller un quartier d'une école dont il a besoin pour ne pas installer des employés et des cadres moyens à proximité du centre-ville. Eh bien, vous avez tort, et nous vous invitons à revoir la géographie scolaire de notre ville, et à admettre que tous les Charentonnais ont le droit d'être logés à des prix attractifs sans, pour cela, servir de mur antibruit.

Concernant notre action culturelle, que nous retrouvons en plein exercice après ce transfert de la Communauté de Communes, pour vous, la culture pour tous, c'est de la culture en moins. En premier lieu, si je voulais me targuer de faire de la culture pour tous, je m'obligerai, pour ne pas me contredire, à permettre à tous d'y accéder. Or, nous le savons, les ateliers Pierre Soulages et le conservatoire municipal restent des bastions, difficilement accessibles du fait de l'absence d'un réel quotient familial dans leur tarification. Pour vous, la culture pour tous, c'est réduire la voilure aux quasi seules activités locales, que vous emballez dans de très beaux mots mais qui ne concourent qu'à un seul objectif : baisser les dotations culturelles. Même le concert dans la grande salle du théâtre de cette année n'aura pas lieu. Enfin, la culture pour tous aurait pu avoir un sens si, enfin, les médiathèques de notre ville devenaient d'accès libre et gratuit. Même cette petite dépense, de moins de 10 000 €, n'est pas dans vos orientations budgétaires. Décidément, la notion de « pour tous » n'a pas la même acception de ce côté de l'assemblée que de votre côté.

Quant à notre jeunesse, vous avez l'air bien empêtrés dans vos propres décisions. Tout d'abord, et afin que tout soit clair, nous voulons rendre hommage aux personnels municipaux affectés à ces fonctions. Ils font bien ce qu'ils ont à faire, ils le font avec professionnalisme et dévouement. Le problème

vient plutôt des directions qui leur sont données et des moyens mis à leur disposition. Le constat est là : les sept cent cinquante familles qui faisaient la gloire de l'adjoint de l'époque à propos de l'ALIAJ sont bien passées par pertes et profits. Or, l'atelier théâtre et l'atelier guitare, ce sont quinze jeunes de 11 à 17 ans que l'on retrouve dans les autres ateliers, et ce sont vingt jeunes constatés à jour de leur cotisation pour les 18-25 ans. La « caporalisation » de notre jeunesse aboutit à un échec cuisant. Le constat est terrible. Vous proposez d'interagir entre les deux groupes, c'est-à-dire de revenir à avant vos propres décisions. Vous nous proposez de baisser le coût de l'adhésion, comme si passer de 5 € à 2 € avait un sens, sauf à avoir une position doctrinaire sur la question. Nous croyons qu'il est grand temps d'arrêter cette politique catastrophique. Nous devons remettre les jeunes au cœur du dispositif. Nous devons définir avec eux, et selon leur façon d'être, les actions à mener. Nous devons rouvrir un lieu d'accueil et de détente libre, même s'il est surveillé. Nous devons mettre de l'ouverture là où vous mettez des contraintes. Nous devons voir les jeunes tels qu'ils sont, et non pas comme vous voudriez qu'ils soient. De toute évidence, c'est le point sur lequel votre mauvaise gestion aboutit à renforcer les exclusions, les situations d'abandon et le sentiment donné à nos jeunes d'être un problème, plutôt que de leur dire qu'ils sont une chance pour notre ville.

Votre politique envers le sport, elle, reste entachée par l'état et les services que propose la piscine municipale. Pardonnez-moi ce parallèle, mais c'est comme pour notre budget, pour lequel nous attendons depuis des années les baisses annoncées ; là, nous attendons depuis des années les résultats de l'étude pour la restructuration complète de nos bassins et des lieux d'accueil. En même temps, nous voilà rassurés : l'étude est maintenant lancée ! Je croyais que c'était déjà le cas l'année précédente, et aussi celle d'avant, et celle d'avant... Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle prend son temps. Par ailleurs, dans le cadre de la politique régionale d'avant le changement de majorité, il y avait notamment l'existence d'un plan piscine, qui a permis de voir ouvrir des centres aquatiques comme à Vincennes ou à Alfortville, qui ont pu être largement subventionnés. Je suis sûr que cela fera partie du bilan de l'aide régionale à l'horizon 2020. Nous nous satisfaisons de l'inscription de la reconstruction des tribunes du stade Henri Guérin, mais vous constaterez avec nous que c'est après des années, non pas de trouble sur ces tribunes, mais de fermeture complète. Décidément, comme pour chacun des équipements de notre ville, c'est en situation de péril que vous intervenez. Il serait temps d'avoir une gestion patrimoniale plus en phase avec les besoins de nos équipements sportifs. Il semble que cette priorité ne soit pas la vôtre.

En ce qui concerne le monde associatif, enfin, après plus de 20 ans, vous semblez vous diriger vers une transparence plus grande dans la définition des critères des subventions attribuées. Nous avons participé avec intérêt aux différentes commissions qui se sont tenues à ce sujet. Certaines idées avancées vont dans le bon sens, mais nous voulons solennellement vous indiquer que ce système de redistribution ne doit pas être le cache-sexe à la continuation des baisses de subventions ou à la définition de règles qui empêcheraient notre monde associatif d'évoluer, par la création de nouvelles contraintes. Notre rôle est justement de faire évoluer notre tissu associatif, de le regarder grandir et de l'accompagner. Après plusieurs années de vie et d'action, des associations de notre ville continuent à ne pas être soutenues, et pas seulement financièrement. Or, nous le savons : ce qui détermine l'action d'une association, ce sont les

moyens dont elle peut disposer. Voilà que le 11, rue de Valmy, qui est presque totalement vide...

À ce sujet, j'ouvre une petite parenthèse. Je dis « presque totalement vide » car il ne reste que les locaux des élus de l'opposition, dans un bâtiment vide, alarme et chauffage coupés. C'est à l'image du rôle que vous souhaiteriez nous voir jouer. J'imagine ce que vous diriez de nous si votre groupe politique était dans cette situation. Je ferme la parenthèse.

Nous avons donc un bâtiment vide, que vous proposez de mettre à disposition des associations pour un prix inaccessible pour nombre d'entre elles. Voyez-vous, notre vision du vivre-ensemble est diamétralement opposée, différente. Tout comme notre jeunesse, les associations de notre ville sont une chance, et non une simple contrainte budgétaire. Nos associations ne sont pas à considérer comme des prestataires de services, mais comme le sens même de notre capacité à partager et à apprendre. Il nous faut pouvoir mettre à leur disposition tout ce qui peut l'être, afin de sans cesse élever notre capacité à favoriser ce fameux vivre-ensemble. Il nous faut pouvoir inscrire leur action dans une logique coordonnée de projet de ville, qui donnerait une orientation de ce vers quoi on veut amener la vie associative sur les 5 prochaines années. C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'une identification des manques d'aujourd'hui, pour définir des propositions de solutions pour demain.

Il nous faut, à présent, aborder l'urbanisme dans notre ville. Décidément, comme il semble dur pour vous de faire la différence entre les pouvoirs qui sont les vôtres et leur nécessaire soumission à l'appréciation des Charentonnais ! Là, nous entrons dans un florilège de coups tordus, de fausses affirmations, de transgressions de la législation et de menaces en tous genres. Le constat est simple : votre politique d'urbanisme est tellement mal ficelée qu'elle occasionne des problèmes en cascade. Prenons d'abord un postulat qui nous est imposé par la loi : la modification du PLU ne vaut que pour la généralité des opérations futures de la ville, et jamais pour la réalisation d'un projet précis. C'est simple : de Jean Jaurès en passant par Gabriel Péri, pour arriver maintenant à l'aménagement du quartier du Pont, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous avez fait tout l'inverse. Pire : nous voilà en train de traficoter les enquêtes publiques, tout en changeant de commissaire-enquêteur, quand il n'est pas à votre goût, et de faire remplir par des sympathisants politiques les cahiers de ce même commissaire-enquêteur.

Pour faire appel à autant d'artifices, la première des questions est : que veulent-ils cacher ? Immédiatement après, la question est : pourquoi notre avis n'est-il pas sollicité en dehors du strict minimum légal ? Auriez-vous l'outrecuidance de penser que vous êtes omniscients et que l'apport intellectuel des Charentonnais en général, et ceux des quartiers concernés en particulier, serait à ce point inutile ? Dans le monde de l'information en continu et des réseaux sociaux qui est le nôtre aujourd'hui, continuez-vous à penser que la maxime : « Pour vivre heureux, vivons cachés » est encore d'actualité ? Non, non et non. Vous bloquez la ville. Vous l'empêchez de grandir et de se développer. Vous pénalisez des quartiers entiers, tout cela pour garder une petite parcelle de pouvoir que vous croyez sûrement détenir, peut-être de droit divin.

[Brouhaha]

Je demande au Président de séance de pouvoir continuer mon intervention, comme monsieur GICQUEL a pu la terminer jusqu'au bout.

M. BRÉTILLON. – Il était plus court et moins haineux.

M. BELLAÏCHE. – J'en suis exactement au même temps, mais de toute façon, je n'ai pas à justifier de mon temps pour le débat d'orientation budgétaire. C'est ce que nous avons décidé ensemble dans le règlement intérieur de ce Conseil municipal. Je sais, je vous l'ai dit en introduction : je ne suis pas de la majorité. Je suis là pour proposer une autre option. C'est normal que cela ne vous plaise pas, mais souffrez-le. De la même manière, quand vous êtes minoritaire, la majorité souffre de vous entendre dire n'importe quoi.

M. BRÉTILLON. – Elle est plus respectueuse.

M. BELLAÏCHE. – Vous, plus respectueux ? Voulez-vous que je prenne le texte du PV du Conseil municipal précédent ? Vous n'avez aucun respect envers votre opposition, Monsieur le Maire, aucun !

M. BRÉTILLON. – Terminez votre débat d'orientation budgétaire.

M. BELLAÏCHE. – Merci beaucoup, et je demande au Président de séance de faire la police de cette assemblée pour me permettre d'aller au bout sans être interrompu.

M. BRÉTILLON. – Évitez les provocations, aussi.

M. BELLAÏCHE. – Je dis ce que je veux. De toute manière, vous n'allez pas me répondre. Je dis ce que je veux, et vous direz ce que vous voulez ; c'est cela, la démocratie. Je sais que c'est dur, que vous n'avez pas l'habitude. C'est compliqué de laisser les autres s'exprimer. Puis-je y aller, maintenant ? C'est incroyable : c'est la seule assemblée que je connaisse dans laquelle c'est le Président de séance qui perturbe la séance ! Je n'ai jamais connu cela !

M. BRÉTILLON. – Cela commence à suffire. Terminez en vitesse votre discours haineux, puis nous passerons à autre chose. Allez-y.

M. BELLAÏCHE. – Vous voulez dire que je termine mon intervention politique, du fait des électeurs qui m'ont amené ici ?

M. BRÉTILLON. – C'est cela, le peu d'électeurs qu'il vous reste, Monsieur BELLAÏCHE.

M. BELLAÏCHE. – Là, vous savez, nous allons regarder ensemble, si vous voulez !

M. BRÉTILLON. – C'est tout fait.

M. BELLAÏCHE. – Ne croyez pas que Charenton, c'est la Région ou la France, et ne croyez pas que ce qui se passe à Charenton est l'illustration du reste ! Et puis, c'est insupportable : laissez-moi parler, quand même !

M. BRÉTILLON. – Il n’y a que vous qui parlez... Allez-y, continuez.

M. BELLAÏCHE. – Toujours est-il que le sujet prend un tour nouveau. En ce moment, l’absence de mixité sociale, même la plus infime, le remplissage des bords de l’autoroute avec du logement social, des négociations secrètes, des absences de connaissance lors des Conseils et des commissions, comme nous venons encore de le vivre aujourd’hui à travers deux dossiers qui mériteraient d’avoir des recours, des menaces physiques à l’encontre de ceux qui oseraient remettre en cause votre pouvoir supposé divin ; tout ceci est une catastrophe pour notre ville. Nous vous invitons à revenir à des façons de faire plus transparentes et plus démocratiques. Si vous ne considérez pas ce Conseil – la preuve – comme digne des informations à savoir, alors soyez transparents avec la population. Arrêtez de créer cette guerre de tranchées où le seul perdant est l’avenir de notre ville.

J’ai parlé de l’inconstance à construire une troisième école dans une zone ayant déjà deux écoles primaires, alors qu’une partie entière de notre ville en est dépourvue. Nous avons déjà exposé nos solutions pour l’avenir de l’établissement d’enseignement qu’était le lycée Jean Jaurès, tant dans son affectation que dans le respect de son architecture. Nous avons rencontré tous les intervenants dans tous ces dossiers et notre position est, pour chaque quartier de la ville, connue et écrite dans nos publications.

Nous, les rédacteurs du blog de « Charenton demain », nous ne sommes complices de personne, ni objectivement, ni autrement. Nos positions sont les nôtres. Elles sont politiques, elles sont connues, et nous entretenons des relations avec tous les acteurs de la ville. Alors, s’il vous plaît, assumez vos propres turpitudes et n’essayez pas de rejeter sur nous votre incapacité à pacifier vos relations avec les Charentonnais concernés. Vous osez écrire : « Plusieurs programmes immobiliers sont bloqués pour des raisons strictement politiques. L’opposition municipale socialiste forme ainsi une alliance objective, etc. Le projet prévu à l’angle Jaurès-Gravelle est ralenti. » Quel bel aveu d’insuffisance et quels propos mensongers ! Je vous mets au défi, au risque pour vous de passer pour un affabulateur, de nous prouver en quoi les élus socialistes de ce Conseil seraient responsables d’un quelconque blocage.

Toujours est-il que votre politique immobilière est à condamner, et nous ne nous privons pas de le faire. Elle est mauvaise pour l’aménagement de notre ville, elle ne répond qu’à des critères de valorisation immobilière, en mettant de côté le sens même de notre présence ici : la volonté de satisfaire les besoins de nos habitants. La ville de Charenton n’est pas une SCI à valoriser ; c’est un territoire à améliorer sans cesse. Les décisions urbaines que vous prenez ne sont pas des « décisionnettes » ; elles engagent notre paysage urbain et de service pour le siècle à venir.

Alors oui, nous vous soutenons quand il s’agit de renforcer notre participation à la rénovation urbaine, notamment par les dispositifs de l’ANAH, et oui, nous serions prêts à considérer que l’aménagement de l’entrée de ville correspond à un réel besoin, et même qu’une partie pourrait être faite en logements sociaux. Oui, nous pensons que les verrues urbaines que vous avez créées entre Jean Jaurès et Anatole France doivent être résorbées. Oui, nous pensons que le quartier de Bercy mérite mieux que la déshérence dans laquelle vous l’avez laissé depuis 10 ans. Oui, nous devons donner un avenir au bâtiment

communal du 11, rue de Valmy. Alors pourquoi vous obstiner à tout faire à l'envers ? Pourquoi ne pas clarifier vos projets et les rendre transparents ? Pourquoi ne pas associer en amont la population ? Parce que vous seule sauriez ce qui est bon ?

De plus – il ne me reste qu'une page, je vous rassure – avec l'arrivée du T10, notre Maire semble avoir acquis une nouvelle compétence en écologie urbaine. Il s'agit là du corollaire à toute ambition immobilière. Nous aimerions voir ce que cela va donner à Charenton, car pour le moment, nous n'y sommes pas du tout. Bien sûr, il y a les CRAM, mais ils ne semblent motivés que par une réduction de la dépense énergétique. Le défi des prochaines décennies, qui commence maintenant, est d'adapter la ville aux changements climatiques par la modification directe de l'urbanisme communal ou privé, par une amélioration des performances, par une ouverture des espaces verts sur la ville et ce, malgré notre densité, mais aussi par une réduction de leur impact *via* un accompagnement des populations dans la modification de leurs pratiques, tel que l'éducation à l'environnement, le tri des déchets verts, la réutilisation des eaux, le covoiturage, les transports propres, l'alimentation raisonnée, les circuits courts. Aujourd'hui, presque rien de tout cela n'est fait. Vous comprendrez qu'en matière d'environnement et d'urbanisme, nous restons sur notre faim, et surtout, nous regardons avec tristesse notre ville se déliter.

Enfin, de tout ce qui vient d'être dit et proposé, tant en fonctionnement qu'en investissement, notre ville a les moyens de ses ambitions. En utilisant à peine le quart de la moitié des dépenses somptuaires de 2013, nous mènerions à bien tous les projets dont nous venons de parler. Il s'agit donc bien là de choix politiques dans un cadre budgétaire. Votre majorité a fait ses choix. En responsabilité, et en fonction de capacités de notre ville, nous venons de vous exposer les nouvelles directions que nous considérons comme indispensables à prendre.

Voilà, j'ai été long, mais ce débat, si l'on veut le rendre sérieux, l'exigeait. En conclusion, notre ville doit faire face aux défis de demain. Ils s'inscrivent dans la participation des citoyens à la décision. Ils nous imposent de réfléchir à notre vivre-ensemble, d'avoir un regard clair et objectif sur nos capacités financières, qui sont loin d'être minimales et, enfin, de faire vivre notre ville dans de nouvelles ambitions. Comme vous le constatez, une autre façon de vivre notre ville est possible. Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de confronter nos positions. Nous venons de le faire. Je vous remercie de votre – presque – attention.

M. BRÉTILLON. – Comment faites-vous pour vivre encore à Charenton ? Ici, c'est l'enfer... Vous détestez cette ville à un point que je n'imaginai pas. Vous rejetez Charenton de toutes vos forces, et je crois que les Charentonnais en font autant vis-à-vis de vous. Je vous dirai simplement : « Charenton, on l'aime ou on la quitte ».

M. BELLAÏCHE. – *Intervention hors micro.*

Qu'est-ce que vous avez dit ?! « Charenton on l'aime ou on la quitte » ? Espèce de fasciste ! Je le maintiens, attaquez moi là-dessus ! Charenton on l'aime ou on la quitte ? C'est Le Pen ! D'ailleurs c'est vrai en fait : ce Conseil je ne l'aime pas, et je le quitte !

Mme BERTRAND. – Le projet de Loi de finances 2016 du Gouvernement HOLLANDE-VALLS durcit la politique d'austérité entamée sous l'ère SARKOZY-FILLON. Si la croissance escomptée table sur 1,5 % en 2016, ce chiffre, qui demeure largement insuffisant au regard du chômage de marge, repose sur des hypothèses très optimistes alors que les signaux de contraction se multiplient, et est imputable à des facteurs exogènes. La réduction des déficits est posée comme l'objectif central à atteindre, et l'épouvantail de la dette publique continue d'être agité médiatiquement pour faire oublier que la cause structurelle de la crise de la dette reste la mainmise des marchés sur l'économie. Ainsi, la diminution de la dépense publique est de 16 Md€, effort sans précédent demandé aux Français, qui continuent de payer le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et le Pacte de responsabilité, qui se résume tous deux en une énorme niche fiscale.

L'effort demandé aux collectivités est d'assurer le même service avec une baisse de 3,6 Md€ de leur dotation globale de fonctionnement. Chaque collectivité fait alors ses choix : ici la privatisation de certains services publics, là la suppression d'un certain nombre d'actions, là encore les partenariats public-privé.

Pour la commune de Charenton, il s'agit plutôt de savoir quels sont les choix à faire pour conserver sa santé financière, sa capacité à l'autofinancement et son taux d'imposition, parmi les plus bas du département malgré un potentiel fiscal élevé par habitant, qui lui vaut même un écrêtement de sa dotation. Selon le document qui nous a été transmis, les ressources humaines sont un « levier stratégique du changement », avec « une gestion rigoureuse, fluide et flexible de besoins humains ». Ce sont donc les agents de la Ville, premiers acteurs de la commune, qui seront dorénavant la variable d'ajustement du budget municipal. Comme défenseurs du service public, nous sommes opposés à la dégradation des conditions de travail des agents, à la suppression de leurs RTT au nom de la libre administration des collectivités. Nous estimons qu'ils doivent être entendus et que des solutions doivent être trouvées, s'ils s'estiment en danger sur leur lieu de travail. Nous demandons l'égalité de traitement entre tous les agents de la commune. Une ombre plane sur l'emploi des agents à l'état civil, à Sully ; nous espérons que ce concerto ne sera pas, pour eux, celui du chômage et de la précarité. Les économies budgétaires ne peuvent pas se faire sur le dos des employés de la commune. Ce n'est pas ce que veulent les Charentonnais.

3 mois après les monstrueux attentats parisiens, les citoyens sont nombreux à ne pas avoir oublié à quel point les services publics structurent notre société : pompiers, policiers, personnels médicaux et sociaux, agents des services publics, ont démontré que le pays ne pouvait se passer d'eux. Les services publics sont les garants de l'égalité républicaine et les gardiens de l'intérêt général. Sans agents publics, pas de services publics.

Mais les agents d'une collectivité locale sont aussi une richesse qui, malheureusement, n'est pas utilisée à sa juste valeur dans notre commune. Les compétences internes sont nombreuses, alors pourquoi faire appel à des entreprises privées pour élaborer un projet d'aménagement paysager d'une place ? Pourquoi acheter du mobilier, alors que sa confection pourrait être

confiée à nos agents ? La commune est riche de jardiniers-paysagistes, de menuisiers et de verriers.

Ce nuage noir de l'austérité, que vous regardez pour l'instant de loin, s'est pourtant malheureusement déjà abattu sur nombre de nos concitoyens. Le montant de la subvention octroyée par la Ville au CCAS pour 2016 n'augmente pas par rapport à 2015, nous dites-vous ; c'est-à-dire que le nombre de personnes en difficulté sociale sur la commune n'augmente pas non plus, à moins que les conditions d'attribution de ces aides ne se durcissent.

Vos efforts pour une fiscalité toujours plus basse profitent à 36,5 % des familles concernées par la tranche la plus haute de ce coefficient familial. Pourtant, en 2015, 36,5 % des familles charentonnaises se situaient, elles, dans les trois tranches les plus basses. Or, ce sont ces familles, ainsi que des adultes chômeurs de longue durée, qui sont les plus vulnérables à la dégradation du contexte économique et social. C'est donc sur eux que devrait se porter en priorité l'effort budgétaire de la Commune, par le biais notamment d'une augmentation des subventions allouées au CCAS et d'un recrutement supplémentaire de travailleurs sociaux.

Le retour de la compétence aux villes de la Direction de l'économie et de l'emploi, et le projet d'une convention de coopération avec la ville de Saint-Maurice, est l'opportunité d'ouvrir les communes à un dispositif de l'insertion par l'activité économique, qui aurait pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail, par des actions collectives, de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ces dispositifs se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ils jouent un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles, qui peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité, dès lors que les avantages et aides octroyés par l'État ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants. Les biens et les services qu'ils produisent peuvent être commercialisés, lorsque cette commercialisation contribue à la réalisation et au développement des activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées.

Concernant la petite enfance, le succès du Relais d'Assistance Maternelle confirme sa nécessité. Le projet du multi-accueil Paris devrait, lui aussi, offrir de grands services aux familles. Toutefois, je veux souligner l'importance des horaires et des jours d'accueil, en particulier pour les parents isolés, souvent précaires, qui souhaiteraient reprendre une activité professionnelle en horaires ou jours de travail décalés, le samedi par exemple, ou le dimanche comme vous y êtes favorables majoritairement dans cette assemblée.

Pour la culture, nous réitérons, bien sûr, notre demande de gratuité pour tous pour le prêt dans les médiathèques, pour les habitants de Charenton et de Saint-Maurice puisque ces structures se mettent désormais en réseau.

En matière de sécurité, la Ville tente de répondre aux peurs des citoyens depuis les attentats de novembre 2015, mais la multiplication des caméras de vidéosurveillance n'est pas une bonne réponse. Outre le fait que leur efficacité reste très relative, elles immobilisent des agents derrière des écrans alors qu'ils seraient plus utiles sur le terrain. Même dans un contexte de menace

terroriste élevé, l'Angleterre, pionnière en la matière, a commencé à réduire massivement les caméras installées dans ses rues.

Les agents de la police municipale remplissent désormais des missions dévolues à la police nationale. C'est une dérive que l'armement de la police municipale viendra amplifier, une dérive qui ne masquera pas longtemps les manques d'effectifs de la police nationale, que l'État tente de camoufler au détriment des communes et des missions essentielles de proximité. Ce dont nous avons besoin, c'est de plus de moyens humains pour les services de renseignement, pour la police et la justice, comme pour l'ensemble des services publics.

Les collectivités, toujours dans le cadre des politiques d'austérité, sont également confrontées aujourd'hui, par les réformes territoriales à l'œuvre, à un véritable recul démocratique. Ultime avatar de la substitution technocratique à la légitimité politique, le fait métropolitain en général et la MGP en particulier marquent une régression démocratique sans précédent. Rétrogrades, ils marquent le retour aux pratiques de confiscation de la vie publique par l'institutionnalisation et la quasi-automaticité du cumul des mandats.

Alors, si l'équation d'assurer un service public de qualité avec moins est plus ou moins difficile à résoudre d'une commune à l'autre, comment devons-nous qualifier l'obligation que nous avons tous, aujourd'hui, de faire vivre la démocratie, de lutter contre la montée de l'extrême-droite tant le peuple se sent de plus en plus éloigné de la prise de décision ? Les citoyens sont les meilleurs experts pour décider ensemble de leurs intérêts, à la condition, comme les élus, en particulier ceux de l'opposition, d'être maîtres des outils de réflexion, de conception, d'information, de négociation, qui leur permettent d'atteindre une décision. Dans notre commune, où règne déjà 45 % d'abstention, il va devenir urgent d'instaurer une consultation populaire sur les projets en général, et ceux d'urbanisme en particulier : plus de démocratie et une participation active des habitants à l'action publique.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie. Vous développez de façon correcte et courtoise des arguments qui ne correspondent pas du tout à mes sentiments personnels et à mes engagements politiques, mais à partir du moment où c'est dit de cette façon, je crois qu'on peut se respecter l'un l'autre. C'est ce que je regrette qui ne puisse se faire avec monsieur BELLAÏCHE. Je le déplore.

Hormis cette remarque, y a-t-il des demandes de parole ?

M. DROUVILLE. – Vous soulignez le comportement de monsieur BELLAÏCHE, et c'est vrai qu'en l'écoutant, tout à l'heure, j'avais plutôt l'impression d'assister à un débat de désorientation budgétaire, tant ses propos étaient alambiqués et fumeux. En voulant caricaturer à ce point notre politique, il finit par être la caricature de lui-même. Oui, Monsieur le Maire, vous avez raison : « Charenton, on l'aime ou on la quitte », et la preuve en est que notre commune a le taux de rotation du logement social le plus faible d'Île-de-France. Cela veut bien dire que les Charentonnais aiment leur ville et veulent y rester. Nous ne pouvons pas accepter de tels propos ; nous traiter de « fascistes », c'est une caricature d'entendre ces propos dans un Conseil municipal. J'attire aussi

l'attention de notre opposition sur le fait que je pense que le Gouvernement actuel vient, lui aussi, à considérer que : « La France, on l'aime ou on la quitte », car il met en place une déchéance de nationalité pour ceux qui n'aiment pas la France au point de vouloir l'attaquer.

Je reviens sur les quelques propos qui ont été tenus par notre opposition. Je regrette que monsieur BELLAÏCHE soit parti – ou peut-être pas, finalement – car j'aurais bien aimé lui répondre, spécifiquement sur le logement social. Il nous reproche de considérer que notre commune est une « SCI qu'il faut améliorer », mais il oublie de dire, en parallèle, que nous sommes une des villes de notre département où il y a actuellement le plus de projets de construction de logements sociaux : pas moins de trois, sur un territoire qui est particulièrement contraint. Que dirait-il si, à l'image de Neuilly ou d'autres communes de la sorte, nous préférons payer plutôt que de construire du logement social ? Nous construisons du logement social alors que nous avons un foncier disponible plus que limité. Voilà, en quelques mots, les éclaircissements que je voulais apporter spécifiquement sur le logement social.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur DROUVILLE.

M. VAN DEN AKKER. – Monsieur le Maire, m'autorisez-vous à parler du fonctionnement du CCAS, qui a été mis en cause par monsieur BELLAÏCHE, bien qu'il ne fasse pas partie de l'ordre du jour de ce Conseil municipal ?

M. BRÉTILLON. – Brièvement.

M. VAN DEN AKKER. – Je vais être bref. Je me dois d'explicitier au Conseil municipal cette critique de monsieur BELLAÏCHE. Il estime anormal que le document d'orientation budgétaire soit présenté au Conseil d'administration du CCAS par un administrateur. J'aimerais que l'on m'explique quelle est la différence entre produire par écrit le document d'orientation budgétaire par l'administration, que nous louons à chaque fois que c'est présenté au Conseil municipal, en estimant que la neutralité politique est respectée, et présenter ce même document par oral, en estimant alors que la neutralité politique n'est plus respectée... C'est simplement la différence entre un document écrit et un document oral ; j'aimerais que l'on m'explique comment cela peut influencer sur la neutralité politique. Le débat d'orientation budgétaire est fait, ensuite, au niveau du CCAS, par les membres du CCAS aidés par les administrateurs présents à ce Conseil, ce qui se fait dans un souci d'explicitation de ce document, et donc de la transparence tant louée dans les interventions de monsieur BELLAÏCHE lors de ce Conseil municipal.

Je voudrais aussi faire remarquer qu'on a l'impression que monsieur BELLAÏCHE aimerait que l'on arrête d'aider nos anciens, en estimant qu'ils ont été utiles lorsqu'ils étaient productifs et qu'ils sont inutiles ensuite. Vous pouvez aussi vous reporter à tout ce qui est fait pour la jeunesse. Il paraît qu'on fait beaucoup moins pour la jeunesse, mais il suffit d'additionner le coût des crèches, le coût des repas en maternelle et en élémentaire, les activités, pour voir que les jeunes et les familles ne sont pas délaissés par la Municipalité. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme MAGNE. – Je voudrais donner quelques précisions. Il a été évoqué, par monsieur BELLAÏCHE, des élèves trop nombreux sur Charenton. Or, je reviens de l'inspection académique, qui projette de fermer trois classes. Nous essayons de nous y opposer, mais si elle propose de les fermer, c'est peut-être que les élèves ne sont pas si nombreux que cela à Charenton.

D'autre part, l'accompagnement méthodologique que nous avons mis en place, même s'il ne s'appelle pas « études dirigées » car c'est une terminologie propre à l'Éducation nationale, s'en rapproche plus que fortement. Les animateurs que nous avons déployés en parallèle des personnels enseignants qui font cet accompagnement permettent justement d'alléger les groupes d'enfants, qui se retrouvent en très petit nombre. Ils sont au maximum dix ou douze, et en cours de séance, ils finissent à six ou sept élèves avec un enseignant. Je pense donc que nous ne sommes vraiment pas loin du côté dirigé ou individualisé.

Concernant les salles de classe dans des réserves, je voudrais rectifier : il s'agit de salles de classe à part entière, sauf que quand elles étaient vides, elles ont été utilisées par les écoles concernées comme des réserves. Ce ne sont pas des réserves qu'on a transformées en classes mais plutôt des classes qui avaient été transformées en réserves quand elles n'étaient pas nécessaires et qui ont retrouvé leur rôle premier, qui était d'être des classes. Je voulais rectifier cette énormité qui m'a fait bondir, tout à l'heure.

D'autre part, monsieur BELLAÏCHE nous dit que l'école Valmy est surchargée. Justement, si on mettait une école élémentaire sur le quartier du pont, je ne verrais pas les enfants du secteur de Valmy aller à l'école élémentaire le matin, rue du Pont. La rue Anatole France est un lieu central qui permettra de pallier les augmentations d'effectifs, notamment du secteur de Valmy, ainsi que de réduire le nombre d'élèves sur les écoles Aristide Briand et Pasteur.

Monsieur BELLAÏCHE nous parle de son souhait de voir de l'agriculture raisonnée et des circuits courts. Je voudrais rappeler que c'est exactement ce que nous faisons dans la restauration scolaire, puisque le Ministère de l'Agriculture demande une application de 20 % dans les cantines scolaires et que nous en sommes à 50 %, de mémoire.

En ce qui concerne l'informatique dans les classes, toutes les écoles élémentaires sont pourvues, en lien avec l'Inspection académique et les conseillers pédagogiques. La ville de Charenton est régulièrement citée en exemple, au niveau de l'académie, pour la concertation et les méthodes de projets pédagogiques auxquelles nous répondons. Les équipements informatiques qui sont installés dans les écoles, en lien avec mon collègue Fabien BENOIT, le sont en réponse à des projets pédagogiques précis des enseignants, et donc à une utilisation réelle. Ce n'est pas un équipement de façade et d'affichage qui ne serait jamais utilisé et qui ne servirait à rien d'autre qu'à faire joli. Nous ne sommes pas du tout dans ce dispositif-là, mais dans un dispositif qui répond à un réel besoin et à une réelle utilisation de la part des enseignants. Je pense que c'est cela qui est le plus important.

Madame BERTRAND, d'un côté, est contre le travail du dimanche, mais d'un autre côté, elle préconise des modes de garde le dimanche... C'est une petite contradiction à souligner.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup. Qui demande la parole ?

M. GAILHAC. – Je suis très heureux d'apprendre qu'au niveau sportif, les infrastructures sportives n'ont subi aucune rénovation, aucune restauration, aucune construction. Je pense que l'ensemble de mes collègues sera d'accord avec moi : je vais pouvoir demander une augmentation forte du budget de l'investissement sur les prochaines années ! Je pense que cela fera rigoler tout le monde. Même les anciens Maires-Adjointes présents dans la salle pourront noter que les infrastructures sportives de la ville ont subi de nombreux investissements sur l'année. Je ne vais pas tous les rappeler : la construction de Tony Parker, la construction des deux terrains de football en synthétique, qui ont occasionné des frais extrêmement importants, tout à fait mérités mais réels, la rénovation des terrains de tennis et des vestiaires de la piscine... Tout cela fait que les propos de monsieur BELLAÏCHE sont complètement « à côté de la plaque ».

Je continue sur la piscine : effectivement, c'est un projet qui ne se fait pas en un claquement de doigts. Les études ont été lancées et ont bien été réalisées dès l'année dernière. Le « Charenton magazine » s'en est fait l'écho, et tout le monde est bien au courant. Nous avons fait des sondages, nous avons fait évaluer l'intégralité de l'infrastructure pour être sûrs qu'il n'y a pas péril, ce qui bien le cas. Il n'y a absolument aucun souci sur ce point. Nous pouvons donc désormais travailler sur un projet futur. Lorsqu'on parle des piscines extérieures à Charenton qui ont été créées, que ce soit celle de Vincennes ou celle d'Alfortville, on se retrouve avec des tarifs qui sont près de 100 % au-dessus de ceux que nous pratiquons à Charenton. Il faut donc faire très attention. À Alfortville, l'entrée est à près de 4 € et à Vincennes, à près de 10 €. À Charenton, elle est à 3 €, ce qui 25 % de moins qu'à Alfortville et 70 % de moins qu'à Vincennes. Je ne parle pas de la balnéothérapie qui a été créée à Alfortville, où l'entrée est à plus de 10 €. C'est sûr que si les infrastructures sont magnifiques mais que les habitants ne peuvent pas y accéder, c'est un peu dommage. Nous prenons donc notre temps. Cela aura un impact budgétaire certain, qui demandera de toute façon une intervention extérieure, parce que les finances de la Ville de Charenton ne pourront très certainement pas supporter un coût aussi important. Se rajoute à cela, bien entendu, le millefeuille, puisque la piscine se trouve en sous-sol et qu'elle impacte de façon importante le marché et Nelson Paillou, à l'étage supérieur. Nous préférons donc prendre nos précautions et ne pas faire cela dans la précipitation.

Mme HERBERT. – Je voudrais préciser que la culture pour tous existe bien à Charenton, tout particulièrement pour le jeune public, à travers les arts plastiques, les ateliers scolaires gratuits à l'Espace Art & Liberté. En matière de musique, les dumistes sont des professeurs de musique du conservatoire qui interviennent dans les écoles, gratuitement pour les familles. Au théâtre, il existe des tarifs préférentiels pour les familles et pour les scolaires. Le théâtre organise aussi des ateliers à destination du collège, du lycée et des écoles. En matière de lecture publique, les écoles, le collège et le lycée sont reçus gratuitement, librement ou autour d'un projet particulier.

M. BENOIT. – Je voudrais faire un commentaire pour étayer les propos de Marie-Hélène MAGNE sur la qualité des équipements informatiques, qui a pu être contestée. Je rappelle que sur la seule année 2015, près d'un quart du parc informatique des écoles a pu être renouvelé. Cet effet se poursuivra en

2016. Je pense donc que monsieur BELLAÏCHE est soit frappé d'amnésie, soit fait preuve d'une forte mauvaise foi. La totalité de nos écoles est bel et bien raccordée au réseau de la fibre optique. Un effort important a aussi été mené sur l'équipement en termes d'imprimantes. Des imprimantes laser équipent l'intégralité des classes ; il y en a même une en couleur pour chaque école. Je pense qu'avec cet équipement, nos enfants ont de quoi travailler sur ces supports nomades dans d'excellentes conditions.

M. GICQUEL. – J'ai relevé un mot dans le propos de monsieur BELLAÏCHE, faisant volontiers polémique, sur la proximité du budget 2013 avec l'échéance municipale 2014, en parlant de « dépenses somptuaires ». Je vais simplement vous en donner une illustration. En 2012-2013, la Ville a fait le choix d'intervenir – et c'est son droit – à travers une démarche de préemption, sur un immeuble situé dans le périmètre de la rue du Pont. C'est ce qui nous a valu, de manière tout à fait exceptionnelle, de régler le montant de cette acquisition à hauteur de 3,8 M€. En effet, c'était une inscription budgétaire tout à fait exceptionnelle : il n'est pas courant que la Ville se porte acquéreur d'un immeuble dans sa collectivité, mais c'était pour la bonne cause. En l'occurrence, soit la Ville s'engageait dans cette opération d'acquisition à travers cette préemption, soit elle laissait faire une spéculation à travers une vente à la découpe. Je porte à la connaissance de chacun, et au PV de ce soir, le choix qui nous était proposé à l'époque : soit du laisser-faire, soit une intervention publique. La Ville s'honore, aujourd'hui, d'avoir pu investir dans cet immobilier pour éviter cette spéculation et pour permettre, puisque c'était le dessein de cette intervention, une opération plus globale sur ce quartier de renouvellement urbain. Monsieur BELLAÏCHE le souligne lui-même en considérant que cela peut aboutir à la création de logements sociaux qui, jusqu'à preuve du contraire, sont destinés à une frange de la population qui en réclame, et de plus en plus, nous le savons.

Voilà donc les « dépenses somptuaires » qui sont rappelées par monsieur BELLAÏCHE pour cette opération majeure qui a été portée en 2013 et qui a conduit, au terme de l'exercice 2015, à ce qu'il y ait une passation de propriété entre la Ville de Charenton et un bailleur social, qui a bien voulu investir dans cette opération. En l'occurrence, il s'agit du groupe 3F, et là aussi, nous nous honorons d'avoir trouvé un partenaire de premier plan pour porter cette opération, qui sera une opération de mixité : à la fois du logement intermédiaire, que chacun ici appelle de ses vœux, et du logement social. Clairement, c'est un quartier qui nécessitait une intervention publique parce que, malheureusement, il n'y avait aucune initiative. À un moment donné, la force de l'intervention publique doit s'exprimer dans l'intérêt général et dans la volonté de « remonter » un quartier qui le nécessite.

Je voulais également dire un mot à l'adresse de madame BERTRAND, qui exprimait quelques craintes à l'égard des politiques en matière de ressources humaines. Je tiens à gommer les craintes que vous exprimez ce soir, pour vous dire que nous investissons beaucoup. Sans doute pourrait-on penser qu'il faudrait faire davantage, et c'est le propos que vous teniez ce soir, mais je voudrais tout de même illustrer, à travers quelques exemples, quelles sont les politiques que nous conduisons en la matière.

D'abord, nous avons un taux d'encadrement, à Charenton, sensiblement plus élevé que dans des communes de même strate. Il faut quand

même pouvoir le retenir. Deuxièmement, nous investissons beaucoup vis-à-vis de nos personnels pour les encourager dans les procédures de formation, de présentation aux concours. Nous les encourageons également, et nous les remotivons quand c'est nécessaire, à travers des décisions qui sont prises d'avancement de grade ou, le cas échéant, de promotion interne, sous réserve que le contrôle de légalité et que le centre intermédiaire de gestion donnent leur aval sur ces sujets. Nous accordons, çà et là, un certain nombre de revalorisations indemnitaires de nos salariés. Ce sont des formes d'encouragement qui sont aussi proposées. Je rappelle également que nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs, en particulier une mutuelle, il y a quelques années, qui apporte une aide évidente à un certain nombre d'entre eux, soit de manière individuelle, soit à l'échelle de leur foyer, de leur famille qui, parfois, ne dispose pas de ces aides devenues nécessaires, notamment au regard des questions de santé. Nous avons, à cet égard, mis en place successivement des dispositifs de prévoyance et de couverture santé, au-delà de cette mutuelle. Ce sont autant de signaux que nous avons délivrés aux uns et aux autres pour leur proposer toute cette palette de soutiens. J'ajoute que depuis quelques années, nous avons également déployé le concours d'une assistante sociale, qui est dédiée au personnel communal et qui, au fil des rendez-vous permet un accompagnement tout à fait complet et précis, qui concourt aussi à des arbitrages et à des aides que nous pouvons apporter à un certain nombre de salariés qui seraient en difficulté sociale, professionnelle, voire financière. Nous nous efforçons aussi de résorber l'emploi précaire, y compris dans la filière animation dont on sait qu'elle est assez peu protégée, avec plutôt des emplois de vacataires. Au fil de l'ancienneté, nous avons titularisé nombre d'employés municipaux. Je crois qu'il est important de le dire. Enfin, nous avons passé une convention – et je me tourne bien volontiers vers mon collègue, Michel VAN DEN AKKER – pour indiquer notre volonté de pouvoir intégrer des personnels qui seraient en situation de handicap. Nous avons conventionné avec le Fonds d'insertion des personnels en situation de handicap. Cela honore, là aussi, notre collectivité. Toutes les collectivités ne l'ont pas pratiqué. Je crois qu'il était nécessaire de l'indiquer ce soir.

Je me souviens, Madame BERTRAND, que vous avez validé le transfert des personnels de la Communauté de Communes à la Ville de Charenton. C'est un effort tout à fait particulier qui a été consenti par notre commune. Monsieur BELLAÏCHE ne nous l'a même pas reconnu, dans son propos. En l'occurrence, c'est une masse salariale très importante que nous avons réintégrée dans notre budget, puisqu'elle s'établit à 15 % de la masse salariale actuelle. C'est donc un effort de l'instant qui est fait mais, surtout, pour les années à venir, à travers la centaine de salariés que nous avons réintégrée à Charenton. Pourquoi avons-nous réintégré ces salariés ? Tout simplement parce que nous avons estimé qu'il était beaucoup plus probant et nécessaire, pour assurer un service public de qualité, de conserver ces compétences à la Ville plutôt que de les voir partir au Territoire. Nous ne savions pas précisément, en effet, dans quelles conditions les services publics de la culture, du développement et de l'emploi, allaient être rendus. C'est une qualité que nous avons donc souhaité conserver à l'échelle de la Ville de Charenton. C'est un effort tout à fait particulier que nous avons décidé de faire, aussi bien pour les salariés, pour les conforter dans leurs missions, que pour répondre aux souhaits et aux attentes de la population.

Mme BERTRAND. – Je voulais simplement répondre sur l'analyse des besoins sociaux. Il me semble que ce n'est désormais plus un document obligatoire pour le CCAS ? Il est encore obligatoire, me dit-on ; faut-il en faire la demande pour l'avoir ? Cela peut faire partie des pièces à envoyer également aux élus de l'opposition.

Pour la question de la piscine, je suis d'accord avec le fait que la gestion en mode partenariat public-privé engendre des tarifs très élevés. Ce n'est pas un mode de gestion que mon groupe défendra.

Pour l'équipement informatique, les licences MICROSOFT ont quand même un coût pour la Commune. Le passage à du logiciel libre pourrait donc être envisagé.

M. BENOIT. – La Municipalité s'appuie massivement sur le logiciel libre. Ce qui représente de gros investissements, c'est la partie des serveurs. La DSI est largement sensibilisée à l'intérêt du logiciel libre, et elle ne manque pas de s'y appuyer quand la possibilité se présente.

Mme BERTRAND. – Je voudrais savoir combien les « cinq arobases » coûtent à la Commune.

M. BRÉTILLON. – Cela ne coûte rien, sinon un ticket de métro pour aller recevoir le prix, demain, à Montrouge.

Mme BERTRAND. – Pour le quartier du Pont, le manque de concertation a quand même été la difficulté majeure qu'a posée le projet proposé. Nous-mêmes, en tant qu'élus, nous l'avons découvert dans le journal de la ville, il y a peu de temps, puisqu'on ne nous l'a pas montré avant. La défense des commerçants et du quartier est au cœur de la mobilisation, sur ce projet.

Concernant les agents de la Ville, nous avons effectivement voté le transfert des agents. J'ai finalement voté le transfert financier, mais trente-quatre agents sont en attente d'un treizième mois pour une égalité de traitement avec les autres agents de la Commune, me semble-t-il. J'espère que c'est quelque chose qui pourra se régler.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie. Si plus personne ne demande la parole... Allez-y.

M. BENOIT. – Merci, Monsieur le Maire. C'est pour donner une réponse d'actualité. Cette semaine, aura lieu la remise des labels « Ville Internet », à laquelle je vous invite à participer. C'est demain, toute la journée, sur la ville de Montrouge. Le montant de l'adhésion de la ville de Charenton-le-Pont s'élève à 1 300 €. Il est conditionné par le nombre d'habitants. Nous avons la chance de faire partie du conseil d'administration de cette association, et cela nous permet aussi de bénéficier de nombre de leurs services et de leurs conseils.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie ; cette précision méritait d'être dite.

Je voulais vous rassurer, Madame BERTRAND : à l'îlot du Pont, les commerçants se sont très bien défendus.

Je pense que le débat a été assez long. Je vous propose simplement de retenir les deux phrases essentielles : nous n'augmenterons pas les impôts en 2016 et nous ne recourrons pas à l'emprunt, ce qui fait que la dette diminuera d'elle-même d'autant. À la fin de l'année, elle sera l'une des plus basses du département, à hauteur de 250 € par habitant.

Il n'y a pas de vote, pour un débat d'orientation budgétaire ; je passe donc à la délibération suivante.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

16 ° – MODALITES DE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR LES SEJOURS DE VACANCES A DESTINATION DES JEUNES DE 6 A 17 ANS.

Mme MAGNE. – Il s'agit de proposer une délibération de principe, puisque le calendrier du passage des marchés de séjours ne correspond pas toujours au calendrier des conseils municipaux. Pour preuve, les séjours d'été prochain : du fait de la cessation de la Communauté de Communes et du retour, dans chacune des Communes de Charenton et de Saint-Maurice, de ce marché, le retour des offres ne se fait que cette semaine. Cela nécessite un temps de dépouillement, d'analyse et de passage en commission d'appel d'offres ; nous n'aurions donc évidemment pas pu être prêts pour aujourd'hui. Nous ne le serons pas non plus pour le prochain Conseil du 14 avril. D'autre part, les inscriptions se feront justement la semaine du 11 avril ; il nous faut donc pouvoir proposer des tarifs aux familles.

C'est pour cela que nous vous proposons, ce soir, d'adopter les règles de calcul de ces tarifs, sachant qu'il s'agit d'une simple reprise des modalités qui étaient déjà appliquées précédemment par la Communauté de Communes, à savoir le coût moyen journalier des séjours sur la base du marché réellement passé, sur lequel est appliqué un taux de couverture pour les familles, qui va de 21 à 82 %. Est également appliqué le quotient familial, avec les tranches communes à l'ensemble des activités périscolaires proposées par la Ville. Voilà, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur cette présentation de madame MAGNE ? Pas de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

17 ° – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA COMPTABLE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-MAURDES-FOSSÉS.

M. BOCCARA. – Au-delà du caractère obligatoire inhérent à leurs tâches, les receveurs municipaux sont en mesure d'apporter assistance et expertise budgétaire, économique, financière, comptable, auprès des collectivités locales, ouvrant pour ces dernières en contrepartie, le versement d'une indemnité annuelle. Cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur les trois derniers exercices. Elle est transmise par madame la comptable du Centre des finances publiques de Saint-Maur-des-Fossés. Son montant, rattaché à l'examen comptable 2015, provisionné par les services financiers de la Ville suite à sa présentation tardive, s'élève à 6 354,79 €. Ce montant est soumis à votre approbation, après celle unanime de la commission des finances. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup, Monsieur BOCCARA. Y a-t-il des remarques sur cette attribution d'indemnité ?

Mme GRATIET. – Autoriser le paiement des dépenses que vous engagez, Monsieur le Maire, par la Ville, fait déjà partie des missions premières de madame la comptable du Centre des finances publiques. Compléter la rémunération d'un agent de l'État par une indemnité représente, pour moi, une augmentation légitime. Le travail réalisé l'a été grâce à l'ensemble d'une équipe. Si madame la comptable m'assurait de partager cette indemnité avec son équipe, alors je voterais pour. Pour l'heure, n'ayant pas cette certitude, je m'abstiendrai.

M. BRÉTILLON. – Nous ne lui dirons. Y a-t-il d'autres remarques ? Pas de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Charenton Ambition »).

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENFANCE

18 ° – FIXATION DES PRIX DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT EN FAVEUR DES ARTISTES PEINTRES, SCULPTEURS, PHOTOGRAPHES ET GRAVEURS, LAUREATS DU SALON DE CHARENTON.

Mme HERBERT. – L'Espace Art & Liberté organise, chaque année, le Salon de Charenton, qui offre la possibilité aux artistes, principalement amateurs, d'exposer chacun une œuvre. Le talent des artistes peintres, sculpteurs, photographes et graveurs et alors récompensé par l'attribution d'un prix à chacun des quatre lauréats dans ces quatre disciplines. Il vous est donc proposé de fixer le montant de chacun des prix à 200 €.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie. Y a-t-il des remarques sur le montant de ces prix ? Pas de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19 ° – ADOPTION DE LA CONVENTION-TYPE POUR LE PRET D'ŒUVRES ET D'OBJETS D'ART DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS.

Mme HERBERT. – L'Espace Art & Liberté organise aussi des expositions tout au long de l'année. Ces expositions gratuites sont à destination de tout public et du public scolaire. Le cadre réglementaire des expositions impose la plus grande vigilance, afin que le prêteur et l'emprunteur soient garants l'un vis-à-vis de l'autre, et que les différentes responsabilités soient clairement identifiées. Il vous est donc proposé d'adopter une convention-type afin de sécuriser le prêt d'œuvres et d'objets d'art, dans le cadre de ces expositions. Cette convention de prêt vise à formaliser les responsabilités, les obligations, les droits et les risques s'appliquant à chacune des parties. Cette convention est jointe en annexe de votre dossier.

M. BRÉTILLON. – Merci. Des remarques ? Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20 ° – ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA CREATION A L'ASSOCIATION FLEMING WELT POUR « PARIS CAVALE » (TITRE PROVISoire), APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE A LA CREATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

Mme HERBERT. – Implantée à Charenton, cette compagnie est composée d'artistes professionnels, chanteurs et comédiens. En 2011, la Communauté de Communes Charenton – Saint-Maurice l'avait soutenue pour son spectacle « Odyssée Plastok », qui a tourné en France et à l'étranger et qui a été primé.

Cette année, la compagnie Fleming Welt sollicite une aide à la création à la Ville de Charenton pour un spectacle musical, dont le titre provisoire est « Paris Cavale ». Ce spectacle rend hommage à la capitale de la romance, au Paris secret, à son sous-sol, à ses catacombes, à ses carrières et à ses galeries multiples, ainsi qu'à ses toits qui dominent le plus beau panorama du monde. Ce spectacle sera produit au Studio Théâtre en avril prochain. Une réflexion est actuellement menée pour les Journées du Patrimoine, pour que ce spectacle soit produit au T2R. Cette création a un budget de 83 813 €. Je vous propose de l'aider à hauteur de 3 000 €, sachant que cette compagnie dispose déjà du prêt de la grande salle de l'Espace Jeunesse pour répéter. Elle a aussi d'autres partenaires financiers : l'ADAMI, la SPEDIDAM, la Mairie de Paris, l'ARCADI et la Fondation Beaumarchais.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des remarques, des demandes de complément d'information ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21 ° – FIXATION DES TARIFS DE CONSOMMATIONS DU BAR DU THEATRE DES 2 RIVES.

Mme CERTIN. – Dans le cadre de la désintégration de la Communauté de Communes et de la réintégration de la culture au sein de la Ville, il convient de fixer les tarifs hautement culturels des consommations du bar du T2R. Vous avez sous les yeux des boissons alcoolisées, non alcoolisées et des encas salés et sucrés. L'imputation budgétaire est de 3 363 €. Nous vous proposons donc de fixer ces tarifs pour l'année 2016. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ces tarifs des consommations ? Point de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22 ° – BILAN 2015 DU DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE », MODIFICATION APPORTÉE A LA CHARTE DES ENGAGEMENTS ET A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LESDITES CHARTE ET CONVENTION.

Mme CERTIN. – La « Bourse au permis » est un dispositif mis en place en 2010-2011, dans le cadre du Plan éducatif local. Ce dispositif permet à de jeunes Charentonnais, qui n'ont pas les moyens, de passer leur permis en contrepartie de 50 heures de travail au sein de la Ville ou d'associations. C'est un partenariat tripartite entre la Ville, les auto-écoles et le jeune.

En janvier 2015, sept bourses ont été attribuées. Au 31 décembre 2015, le bilan est mitigé, puisque seulement quatre jeunes ont obtenu leur code. Au vu de ce bilan, il vous est proposé d'apporter des modifications à la charte d'engagement entre la Ville et le jeune, et de la convention de partenariat entre la Ville et les auto-écoles. En effet, la réunion qui a été réalisée avec les auto-écoles partenaires montre que le public bénéficiaire de la bourse présente une assiduité variable. Certains s'inscrivent immédiatement après la réception de la notification de la bourse, sont assidus aux cours, peuvent rapidement être inscrits à l'examen du code et enchaîner ensuite avec la conduite, alors que d'autres nécessitent accompagnement et relance. Les auto-écoles disent ne pas pouvoir faire ce suivi de façon correcte. Il a donc été convenu que le PIJ (Point Information Jeunesse) se chargerait de constituer, avec le jeune, le dossier d'inscription à l'auto-école, afin de démarrer au plus tôt la formation. Il appartient également au PIJ d'assurer le suivi du jeune, en lien régulier avec l'auto-école.

Actuellement, le dispositif laisse un délai d'un an au bénéficiaire de la bourse pour obtenir le code. La Commune souhaite que ce délai soit ramené à 6 mois à compter de la notification de la bourse et de l'inscription à l'auto-école, dans le but d'obliger le bénéficiaire à l'assiduité et à la régularité. Il convient donc de modifier la charte d'engagement, ainsi que la convention de partenariat qui lie la Ville, d'une part, à chaque bénéficiaire de la bourse et d'autre part, à chaque auto-école.

De plus, les auto-écoles nous rappellent que la loi oblige à un minimum de 20 heures de conduite pour passer l'examen. Or, le dispositif de la bourse prévoit 30 heures, ce qui, au regard de la moyenne générale d'heures enregistrées en Île-de-France, qui est de 45, est vraiment limité. Pour empêcher un boursier de solliciter auprès de l'auto-école le remboursement du solde des 30 heures, il convient donc de modifier la charte. De plus, il est proposé de fixer le montant forfaitaire de la formation au permis de conduire entre les auto-écoles et la Ville à 1 700 €, contre 1 600 € auparavant, tout en maintenant la participation du bénéficiaire à 360 € pour la formation et l'inscription au code. Le montant maximum de la bourse passe ainsi de 1 240 à 1 340 €.

Afin d'augmenter le taux de réussite, il est proposé de diminuer le nombre de bénéficiaires, mais de mieux les accompagner et les suivre.

Sont jointes à la présente note la charte d'engagement entre le bénéficiaire de la bourse et la Ville, ainsi que la convention de partenariat entre l'auto-école et la Ville, avec les modifications surlignées en jaune. Il est donc demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur ces modifications apportées. Merci, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci, Madame CERTIN. C'est vrai qu'on a quelques difficultés à responsabiliser certains jeunes ; pas tous, heureusement. Certains ne savent pas prendre leur chance, alors que nous essayons vraiment de faire en sorte qu'ils aient leur permis. C'est l'ABC, dans la vie, d'avoir le permis de conduire. Cet effort que nous faisons, avec les auto-écoles, n'est pas toujours source de satisfaction en retour.

Y a-t-il des remarques ou d'autres commentaires ?

Mme BERTRAND. – Je suis en désaccord avec le raccourcissement du délai d'obtention du code de 1 an à 6 mois. En cas d'échec, ou devant diverses difficultés, les délais d'attente pour obtenir une seconde date de passage de l'examen sont longs, surtout dans notre département. En mettant la pression sur les jeunes bénéficiaires de cette bourse, le résultat ne sera pas plus de motivation et d'assiduité, mais davantage d'échecs. Ces délais raccourcis ne sont profitables qu'aux auto-écoles, afin d'assurer le maximum de roulement dans leurs entreprises.

M. BRÉTILLON. – Nous avons un problème de déresponsabilisation des jeunes. Un an, c'est énorme, pour eux ; ils ne savent pas gérer ce délai beaucoup trop long.

Mme CERTIN. – Effectivement, pour les jeunes, un an, c'est beaucoup trop long. De toute façon, les auto-écoles n'auront pas plus de bourses, puisque nous les attribuons année par année. Il n'y aura donc pas un bénéfice de la part de l'auto-école qui, je vous le rappelle, a accepté un forfait précis de 1 700 € pour 30 heures de conduite et deux passages du code.

M. BRÉTILLON. – Merci. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (1 voix contre – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »).

23 ° – APPROBATION DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LE SERVICE MEDIATION-PREVENTION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER.

Mme GRUBER. – En 2016, le service maintiendra ses missions, mais il propose de renforcer l'accompagnement individuel. Le but est de mobiliser davantage les jeunes et les familles dans leur projet d'insertion. La Ville propose donc de formaliser l'accompagnement des bénéficiaires par un contrat d'accompagnement, comme cela peut se faire dans de nombreux services sociaux. Il aura pour objectifs :

- de replacer le bénéficiaire comme principal acteur de la démarche d'accompagnement,
- de responsabiliser le bénéficiaire du suivi social,
- de co-définir un plan d'accompagnement avec des engagements réciproques,
- de comprendre la globalité de l'accompagnement proposé et les étapes préalables,
- de délimiter l'accompagnement sur une durée déterminée,
- de réajuster les engagements si cela est nécessaire.

La mise en place de ces contrats se fera après la validation du Conseil municipal de ce soir, pour les usagers qui formulent une demande d'accompagnement. L'avis a été favorable à la majorité lors de la commission. Merci, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci, Madame GRUBER. Des remarques, sur ce rapport ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24 ° – MODIFICATION DES TARIFS POUR L'ADHESION AU SERVICE PREVENTION-MEDIATION ET DE PARTICIPATION AUX SORTIES, SEJOURS ET MINI-SEJOURS.

Mme GRUBER. – Afin de rendre plus efficace l'accompagnement des jeunes, la Ville souhaite renforcer l'offre d'accueil individuel en proposant des plages de rendez-vous beaucoup plus nombreuses. Dans cette logique de renforcement de l'accompagnement, il est donc proposé de réduire les accueils collectifs à deux après-midi par semaine, de 16 h 00 à 19 h 00. Dans le cadre de la diminution de l'accueil collectif, il est proposé aux membres du Conseil municipal que le tarif annuel d'adhésion soit revu à la baisse et passe de 5 € à 2 € – les fameux 2 €...

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ce mémoire ? Pas de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (1 voix contre – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Ecologie »).

QUESTIONS DIVERSES

M. BRÉTILLON. – Le Conseil municipal n'est pas terminé, parce que j'ai eu une question orale de madame GRATIET.

Mme GRATIET. – Suite et fin de l'épisode du PLU... La modification du Plan Local d'Urbanisme, initialisée par la Commune en 2015, a nécessité une enquête publique. À l'issue de la première enquête, réalisée en octobre 2014, un avis assorti de trois réserves sur le projet de modification fut émis. Monsieur le Maire annonce alors l'ouverture d'une seconde enquête publique, au motif que c'est le Tribunal administratif de Melun qui a jugé, je cite : « qu'il y avait des erreurs dans le premier rapport ». Comme vous le savez maintenant, le Tribunal de Melun a déclaré par écrit n'avoir ni émis un avis concernant le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, ni demandé à la Commune de procéder à une seconde enquête publique.

Vous ne le saviez apparemment pas, mais les enquêtes publiques sont très précisément encadrées par le Code de l'Environnement. En effet, en cas d'anomalie constatée sur une enquête publique, le Code de l'Environnement prévoit :

- soit la possibilité de suspendre l'enquête publique pendant une durée maximale de 6 mois, si la personne responsable du projet, plan et programme estime nécessaire d'apporter au projet des modifications substantielles. Cette possibilité n'est ouverte qu'une seule fois, et c'est le même commissaire-enquêteur ou la même commission d'enquête qui poursuit l'enquête, pour une durée minimale de 30 jours, selon l'article L.123-14, point 1 ;
- soit la possibilité de demander une enquête complémentaire si, au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, la personne responsable du projet souhaite apporter des changements qui en modifient l'économie générale, pendant une durée minimale de 15 jours, selon l'article L.123-14, point 2.

En cas d'insuffisance ou de défaut de motivation des conclusions du commissaire-enquêteur, l'autorité compétente pour organiser l'enquête doit en informer le président du tribunal administratif. Ce dernier dispose alors de 15 jours pour demander au commissaire-enquêteur de compléter ses conclusions, car il n'y a pas de recours possible sur cette décision. Le président du tribunal administratif peut aussi saisir sur sa propre initiative ; le commissaire-enquêteur dispose alors d'un mois pour remettre ses conclusions complétées.

Monsieur le Maire était tenu de se conformer à l'une de ces deux possibilités, qui excluent l'engagement d'une nouvelle enquête publique pour un même projet. Si le propos était de joindre au projet de modification l'étude paysagère que monsieur le Maire estimait manquer, c'est la suspension qui s'imposait, avec le même commissaire-enquêteur, conformément au point 1 de

l'article L.123-14. La nouvelle enquête publique n'incluait pas de changements modifiant l'économie générale du projet ; l'enquête complémentaire prévue au point 2 de l'article L.123-14 était donc exclue.

La justification apportée par monsieur le Maire pour engager la nouvelle enquête publique était le constat d'insuffisance dans les conclusions du commissaire-enquêteur. Conformément à l'article R.123-20, monsieur le Maire aurait dû saisir le président du tribunal administratif, pour que ce dernier demande un complément au commissaire-enquêteur, c'est-à-dire à monsieur ROY. En aucun cas, le président du tribunal administratif ne pouvait lui demander d'engager une nouvelle enquête.

La délibération portant approbation de modification du PLU est ainsi issue d'une procédure irrégulière. Elle devrait donc inmanquablement être annulée par le tribunal administratif. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Quelle est la question ?

Mme GRATIET. – La question est induite. Je répète la conclusion : la délibération portant approbation de modification du PLU est ainsi issue d'une procédure irrégulière. Elle devrait donc inmanquablement être annulée par le tribunal administratif. CQFD.

M. BRÉTILLON. – Ce n'est pas une question, que je sache. Quelle est votre question ?

Mme GRATIET. – Qu'on aille au tribunal administratif pour remettre en cause le PLU, qui n'est pas légal ?

M. BRÉTILLON. – Mais si, tout à fait. Quelle est votre question ? Il faut l'écrire. Je vous remercie, en tout cas, pour ce long plaidoyer juridique. Vous m'étonnerez toujours, car je ne vous connaissais pas ces talents. Si je l'avais su plus tôt, j'en aurais usé ! Ce que je regrette, c'est que ces talents ne visent qu'à tenter de geler les actions de la Ville, de mettre en difficulté les projets et, en fin de compte, de pénaliser le contribuable, car ça se termine toujours par des pertes financières. Cela empêche, en même temps, de nouveau Charentonnais de pouvoir venir habiter à Charenton qui, quoi qu'en pense monsieur BELLAÏCHE, est une ville extrêmement recherchée et extrêmement bien gérée.

Je vais quand même essayer de vous répondre. Une procédure de modification a effectivement été lancée en 2014. Il y a eu une enquête publique, que j'appellerai « enquête publique n° 1 » pour ce que soit très clair, qui s'est déroulée du 1^{er} octobre au 31 octobre 2014, sous la diligence d'un commissaire qui s'appelait monsieur Philippe ROY. Vous savez que nous avons rencontré beaucoup de difficultés au cours de cette enquête et avec ce monsieur, difficultés qui ont d'ailleurs été signalées, que nous avons regroupées et envoyées au Tribunal de Melun en date du 16 janvier 2015, c'est-à-dire bien après la clôture de l'enquête. C'est important, parce que cela sort de l'article L.123-14. Cet article dit en effet qu'il est possible d'interrompre une enquête, or nous ne l'avons pas interrompue. Nous sommes allés jusqu'au bout, en espérant ne pas froisser monsieur ROY et qu'il remette rapidement ses conclusions. Cela n'a pas été le cas.

Nous avons envoyé un mémoire de quatre pages – c'est ce fameux courrier du 16 janvier 2015 : quatre pages de remarques sur les insuffisances de cette enquête. Nous avons donc envoyé cela au tribunal. Nous avons d'ailleurs eu un avis favorable, que vous oubliez de mentionner, du Tribunal administratif de Melun, avec trois réserves. C'est donc nous qui, à réception du rapport de monsieur ROY – qu'il nous a d'ailleurs remis avec 15 jours de retard sur la date légale – l'avons mis en demeure, à travers une demande du tribunal. Nous avons en effet jugé qu'il y avait beaucoup trop d'erreurs de fond, de forme, rendant le rapport inachevé et impossible à appliquer. La Ville ne pouvait pas, dans ces conditions, valider une procédure de modification. Elle a donc demandé au Tribunal administratif de Melun l'organisation d'une nouvelle enquête et la désignation d'un nouvel enquêteur. C'est ce que le Tribunal administratif de Melun a fait.

Cette deuxième enquête a été complétée par de nouveaux documents, car c'est vrai que dans la première enquête publique du mois d'octobre 2014, il n'y avait pas de volet paysager, parce que l'architecte des 3F n'avait pas encore été nommé. Nous n'avions donc évidemment pas de précisions sur l'aspect urbain et l'aspect environnemental. Cette seconde enquête a eu lieu du 16 mars au 17 avril 2015. Elle nous a permis de proposer à la population un projet global et complet.

Ce qui est curieux, dans ce que vous dites, c'est que c'est quand même le Tribunal qui a validé cette demande et désigné un nouveau commissaire. J'ai, ici même, la lettre du greffier en chef, en date du 29 janvier 2015. Il nous dit : « J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le Président du tribunal a désigné monsieur Alain CHARLIAC, demeurant [...], en qualité de commissaire-enquêteur ». C'est le Tribunal de Melun qui a choisi un deuxième enquêteur, qui est monsieur CHARLIAC. Ce n'est pas nous qui l'avons choisi. Le tribunal a donc validé cette demande. S'il avait jugé que cette procédure était illégale, il n'y aurait pas donné suite, mais au contraire : il a nommé un nouvel enquêteur et un assesseur. La désignation du nouveau commissaire-enquêteur vaut donc validation de la demande de cette deuxième enquête, qui s'est donc déroulée, comme je l'ai dit tout à l'heure, du 16 mars au 17 avril 2015. Le rapport de monsieur CHARLIAC a été validé par le tribunal administratif, ce qui rend la procédure parfaitement régulière.

À noter que les services de l'État, *via* monsieur le Préfet, assurent aussi le contrôle de légalité. Je suis désolé, mais il n'a émis aucune objection sur cette procédure de deuxième modification du PLU.

Voilà, c'est tout ce que je pouvais vous répondre. Je ne vous cacherai pas non plus que *Le Parisien* de ce matin m'a profondément scandalisé. C'est un journal qui a l'habitude de verser un peu d'huile sur le feu, mais le titre m'a choqué. Il va peut-être vous choquer aussi : « Le Maire accusé de mensonge », sur trois colonnes dans *Le Parisien*. Il reprend les propos, que je qualifierais « d'indélicats », de madame GRATIET, ancienne Maire-Adjointe, qui, dans sa tribune libre, s'était en effet permis ce même qualificatif. Le titre est évidemment très racoleur pour l'œil du lecteur.

Ce qui m'a davantage encore scandalisé, peut-être, que ce titre, c'est que ce qui suivait était un fac-similé d'une lettre du Tribunal de Melun, non pas en réponse à une question du Maire, mais en réponse du président de

l'association Jean Jaurès, lettre que je n'ai évidemment jamais reçue puisque ce n'était pas à moi qu'elle était adressée. Suite à la demande de ce président, elle lui était adressée à lui. Dans le fac-similé du *Parisien*, on a simplement découpé l'entête et écrit : « Monsieur », pas « Monsieur le Maire ». La réponse du tribunal n'était donc pas faite au Maire mais à monsieur LEVY, ce qui est totalement scandaleux. On a véritablement découpé l'entête pour induire en erreur le lecteur. Je reconnais que si je suis arrivé à obtenir ce courrier, c'est tout simplement parce que, sur le site du *Parisien*, en revanche, il y avait l'entête. Si vous vous référez au site du *Parisien*, vous voyez que cette lettre n'est pas adressée au Maire, mais sur le journal, on a gentiment découpé l'entête. Je trouve cela absolument scandaleux, personnellement, et je demanderai un droit de réponse au *Parisien*, parce que je trouve qu'il y a un caractère extrêmement partial et mensonger de la part de la journaliste. Je le dis comme je le pense : elle s'est amusée à procéder à un découpage de l'entête du fac-similé, laissant croire aux lecteurs que la lettre était bien destinée au Maire de Charenton. S'il y a un mensonge, il est bien là. C'est donc une manipulation grossière, et c'est pour cela que je demanderai ce droit de réponse.

Le reste de l'article est du même acabit. Il faut savoir que c'est l'élue en question qui fait parler le Maire entre guillemets. C'est vous qui me faites dire ce que j'aurais dit ; je trouve cela, là encore, assez scandaleux. De plus, il est noté que vous faites partie du groupe « Charenton Ambition » ; c'est un petit groupe, puisque je ne lui connais qu'une seule personne – mais bon, c'est *Le Parisien*.

Tout cela ne serait pas grave s'il n'y avait pas, derrière, ces petites manœuvres de retardement des chantiers importants, des ouvriers, des architectes, qui attendent de travailler, et des habitants qui ne peuvent pas emménager. Il y a une crise du logement, vous le savez, surtout en région parisienne. En outre, ce sont une fois de plus les contribuables qui sont lésés, mais cela, vous vous en moquez. C'est une manœuvre que je qualifierais de « picrocholine », minuscule, Madame, et je trouve que votre attitude est irresponsable. Pour ma part, je la qualifierais de « méprisable ». Vous comprenez donc pourquoi vous n'appartenez plus au groupe « Charenton Demain ».

Merci beaucoup ; j'ai répondu à votre question. Bonsoir, Madame. Je lève la séance.

La séance est levée à 22 h 15.

Lu et approuvé,

Le secrétaire de séance,

Madame Valérie LYET,

Conseillère Municipale

